



France
Terre
d'Asile

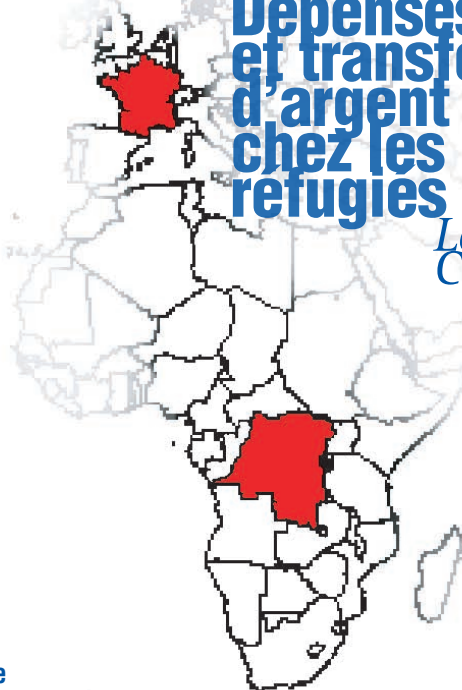


Fonds européen
pour les réfugiés

Vivre ici et faire vivre là-bas

Dépenses
et transferts
d'argent
chez les
réfugiés

*Le cas des
Congolais*



7€

Une étude de l'Observatoire
de l'intégration des réfugiés statutaires

Décembre 2007

Ce document a été élaboré sous la direction de

Fatiha MLATI

*Directrice du Département intégration
et*

Matthieu TARDIS

*Responsable adjoint de l'Observatoire
de l'intégration des réfugiés statutaires*

Rédigé par

Christophe ANDREO,

Sophie BILONG,

Samantha DALLMAN

et Marjolaine MOREAU

Couverture

Victor BARRERA

*L'Observatoire de l'intégration des réfugiés
statutaires est un projet soutenu par le Fonds
européen pour les réfugiés et la Direction
de la population et des migrations.*

Décembre 2007

Vivre ici et faire vivre là-bas

Dépenses
et transferts
d'argent
chez les
réfugiés

Le cas des Congolais

Les cahiers du social N° 15

**France
terre
d'asile**

SOMMAIRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
MÉTHODOLOGIE ET PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON	9
<i>I- Méthodologie</i>	10
A- La population étudiée	10
L'origine géographique	10
Le lieu de résidence	10
La durée de séjour en France	10
Le choix du sexe et la situation de famille	11
B- La méthode d'enquête : l'entretien semi-directif	11
Les thèmes du guide d'entretien	11
Les écueils à éviter	12
C- Les concepts : revenu, dépense, consommation, épargne, transfert	12
Les termes techniques	13
Le sens commun	13
<i>II- Présentation de l'échantillon</i>	14
A- Les caractéristiques sociodémographiques	14
Des hommes d'âge mûr qui ont été scolarisés	14
Essentiellement franciliens	14
Avec des situations matrimoniales et familiales variées	14
Insérés professionnellement	16
B- Les revenus	16
Le type de revenu	17
Le niveau de revenu	17
PARTIE I : LES DÉPENSES DES RÉFUGIÉS	19
<i>I- La consommation</i>	20
A- Les tendances de la consommation en France	20
1- Une évolution séculaire	20
2- Les principaux postes de dépenses	22
B- Les dépenses de consommation des réfugiés	23
1- Le logement : une contrainte financière forte	23
2- La communication et les nouvelles technologies : un engouement pour de nouvelles pratiques	24
3- Les assurances et la mutuelle de santé : des réfugiés pas toujours bien couverts	25

4- L'alimentation et l'habillement : des habitudes qui influent sur les dépenses	26
5- Le transport : un coût variable	29
6- Des dépenses professionnelles et des frais scolaires peu évoqués	30
7- Les loisirs et la culture : des dépenses inexistantes ou limitées	30
II- L'épargne	32
A- Une épargne de précaution	32
B- Différentes stratégies pour épargner	33
C- Plusieurs comptes pour des usages divers	34
III- Le contrôle des dépenses	35
A- Des stratégies multiples	35
B- Le découvert et le crédit : des outils à double tranchant	36
C- La « ristourne » : un cadeau empoisonné	37
PARTIE II : LES TRANSFERTS D'ARGENT ET LE RAPPORT AU PAYS D'ORIGINE	39
I- Les transferts d'argent des migrants dans le monde	40
A- Un phénomène économique de grande ampleur	41
1- Des sommes inégalement réparties	41
2- Une pluralité de motifs	42
B- Des effets mitigés sur les pays bénéficiaires	42
1- Un impact positif sur la pauvreté	43
2- Une portée limitée	43
II- Le cas des réfugiés congolais interrogés	44
A- Des envois pour faire vivre la famille	44
1- Une hiérarchie des bénéficiaires et des envois suivant les circonstances	45
2- Une contrainte familiale variable	47
3- Un arbitrage délicat	48
B- Des pratiques et des modalités d'envois diversifiées	50
1- Des rythmes différents pour des situations professionnelles différentes	51
2- Le choix de l'opérateur : une préférence pour la sécurité	54
CONCLUSION GÉNÉRALE	58
Annexe 1 : Quelques informations sur la République démocratique du Congo	60
Annexe 2 : Faire ses courses à Château rouge	61
Bibliographie	63

INTRODUCTION

Avec la mondialisation de l'économie, qui s'intensifie depuis le milieu des années 1990, les migrations des habitants des pays en développement vers les pays riches¹ prennent une signification particulière. Il ne s'agit pas simplement d'une circulation d'individus - qu'ils fuient la misère, la violence, vendent leur force de travail ou rejoignent des membres de leur famille - mais également d'une circulation, en sens inverse, de capitaux. En effet, les migrants transfèrent vers leur pays d'origine des montants colossaux. Les institutions internationales et les gouvernements des pays riches ont, d'ailleurs, commencé à s'interroger sur les conséquences et les potentialités de ces transferts, car ils participent, de fait, au développement des pays d'origine.

Aussi, l'intérêt pour l'analyse des transferts nous paraît pertinent, y compris pour les réfugiés statutaires qui constituent une catégorie de migrants à part. Nous avons cependant choisi de ne pas laisser de côté l'analyse des dépenses et des contraintes financières quotidiennes, lesquelles permettent de comprendre l'importance et la signification des transferts au regard de la situation que vivent les personnes exilées. La présente étude aborde donc ces deux aspects : les pratiques

6 ¹ La Banque mondiale distingue, en fait, les pays à revenus faibles, les pays à faibles revenus intermédiaires, les pays à hauts revenus intermédiaires et les pays à revenus élevés. Nous utilisons, pour simplifier, les termes de pays en développement et de pays riches.

des réfugiés en matière de dépenses et celles concernant les transferts.

Elle s'inscrit, de plus, dans la problématique plus générale de l'intégration économique de cette population, dans la mesure où l'intégration dans un pays d'accueil passe aussi par le fait de gagner sa vie, de consommer, d'épargner, etc. Enfin, les transferts renvoient à la relation que les personnes entretiennent avec leur pays d'origine. En effet, même si les réfugiés ne peuvent y retourner, ils conservent avec celui-ci un lien, du fait de la présence de leur famille ou de leurs amis. En d'autres termes, les transferts d'argent vers le pays d'origine impliquent de s'intéresser aux obligations sociales et morales des réfugiés, aux espoirs qu'ils entretiennent, mais aussi à leurs stratégies pour concilier transferts de fonds et impératifs de la vie en France. Nous nous efforçons de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les contraintes budgétaires des réfugiés statutaires ?
- Comment gèrent-ils leurs dépenses ?
- Quelles stratégies mettent-ils en œuvre pour y parvenir ?
- Ont-ils la possibilité d'épargner à la fin de leurs dépenses ?

- Comment utilisent-ils leur épargne ?

- A qui, pour quelles raisons et comment envoient-ils de l'argent vers leur pays d'origine ?

Cette étude exploratoire porte sur un groupe spécifique : celui des réfugiés ayant fui la République démocratique du Congo et vivant en Ile-de-France. Nous voulons simplement montrer, à travers une trentaine d'entretiens approfondis, qu'il existe des pratiques différenciées en termes de dépenses et de transferts, et les illustrer par des exemples, plutôt que de chercher à établir des tendances.

Dans un premier temps, nous exposerons comment nous avons procédé : choix de la méthode, problèmes rencontrés, concepts utilisés après une présentation de l'échantillon des personnes interrogées, puis nous aborderons l'analyse des dépenses de consommation et de l'épargne. Enfin, nous analyserons les transferts d'argent vers le pays d'origine. Les transferts, qui pourraient être considérés comme une dépense intégrée au budget, seront abordés de manière autonome, en deuxième partie, car ils constituent un thème central, ainsi qu'une dimension spécifique au phénomène migratoire.

Méthodologie et présentation de l'échantillon

MÉTHODOLOGIE 1

A La population étudiée

Un échantillon composé de personnes provenant d'horizons divers pose le problème de l'homogénéité et de la crédibilité des analyses. Aussi, nous avons retenu cinq critères pour déterminer quels réfugiés interroger : l'origine géographique, le lieu de résidence, la durée du séjour en France, la situation familiale et le sexe.

L'origine géographique

Compte tenu de la diversité des contextes géopolitiques, nous avons préféré privilégier l'étude d'une seule nationalité. Le phénomène des transferts vers les pays d'origine prenant de l'ampleur depuis plusieurs années dans l'ensemble du continent africain, l'étude d'un groupe de personnes d'origine africaine nous paraissait appropriée². Cela étant, les ressortissants africains présents en France ne sont pas tous réfugiés. Nous avons donc choisi, à

partir d'une extraction de la base de données Intégration web de France terre d'asile, une nationalité qui compte une proportion importante de réfugiés³. En l'occurrence, nous avons choisi les ressortissants de la République démocratique du Congo⁴.

Le lieu de résidence

Il nous a semblé nécessaire d'interviewer des personnes exposées à des contraintes environnementales comparables afin d'éviter les interprétations erronées. Les disparités régionales ont effectivement une influence indirecte sur les pratiques en ce qu'elles contribuent à façonner les contraintes socio-économiques : par exemple, prix des loyers élevé en Ile-de-France, pénurie de main d'œuvre et donc accès plus facile au marché du travail dans certaines régions, etc. D'où le choix d'une seule région, l'Ile-de-France, qui accueille la plus grande partie des réfugiés.

La durée de séjour en France

La durée de séjour en France, dès lors que la personne a obtenu la reconnaissance de son statut par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, influence sans doute

2. « L'argent des migrants irrigue l'économie des pays pauvres », *Le Monde*, 10 avril 2005. Signalons aussi qu'il y a dix ans, parmi les immigrés installés en France, ceux d'Afrique noire (suivant la terminologie employée par les auteurs) étaient en proportion plus nombreux à envoyer de l'argent dans leur pays d'origine. *Les immigrés en France. Portrait social*, INSEE, édition 1997, p. 106.

3. La base de données Intégration regroupe les dossiers informatiques, remplis par les conseillers en insertion de France terre d'asile, des réfugiés pris en charge par les différents dispositifs de retour vers l'emploi et d'accompagnement social que met en œuvre l'association.

4. Au 31 décembre 2006, le nombre de réfugiés statutaires présents sur le sol français s'élevait à 124 400 dont 8 924 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo (qui se situent, en termes d'importance numérique, en quatrième position derrière les Sri Lankaïsi, les Cambodgiens et les Turcs).

aussi les pratiques. Ainsi, la vision que les réfugiés statutaires peuvent avoir de la gestion de leur budget, des avantages du système bancaire en France ou encore de la régularité de leurs transferts, sera d'autant plus précise qu'ils ont été reconnus réfugiés depuis longtemps. Ce sens pratique suppose un peu de recul et d'assurance. C'est pourquoi nous avons finalement retenu deux années de référence : 2003 et 2004. Le laps de temps entre l'année de l'obtention du statut (2003 ou 2004) et l'année de l'étude (2007) s'avère suffisamment long pour que les personnes aient avancé dans leur parcours d'intégration⁵.

Le choix du sexe et la situation de famille

Le choix de personnes de sexe masculin uniquement obéit, à l'instar des autres critères retenus, à un objectif d'homogénéité. Pour autant, n'interroger, par exemple, que des hommes vivant seuls en France, nous a paru trop restrictif. En termes de budget, cette sous population n'est pas très intéressante (dépenses inférieures à celles des hommes vivant en famille, taille du ménage restreinte, etc.). Aussi, nous avons considéré qu'il valait mieux prendre en compte plusieurs catégories : ceux en famille, ceux en cours de rapprochement familial, etc⁶.

B La méthode d'enquête : l'entretien semi-directif

5. L'année de l'obtention du statut ne doit pas être confondue avec celle de l'arrivée en France. Mais comme la période de la demande d'asile est une période d'incertitude, nous préférons garder l'année de l'obtention du statut. Signalons, cependant, que la plupart des personnes interviewées sont arrivées en France entre 2001 et 2003. Une seule personne vit en France depuis 1999 et trois personnes depuis 2000.

6. Contrairement aux autres catégories d'étrangers, les réfugiés statutaires bénéficient d'un régime dérogatoire au regroupement familial (on parle plutôt de rapprochement familial). Ils ne sont pas soumis aux conditions de résidence (dix-huit mois), de ressources, de logement et de conformité aux principes fondamentaux de la République, telles que précisées dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

La méthode de collecte des données retenue a été celle de l'entretien semi-directif. Celui-ci offre un double avantage. D'une part, il évite, parce que l'intervieweur intervient et questionne, les longues digressions que l'attitude d'écoute passive propre à l'entretien non directif induit parfois. Mais, d'autre part, il laisse à la personne interviewée le soin d'exprimer son point de vue, de donner, en plus des éléments factuels, son opinion, ce qu'un questionnaire trop rigide interdit. A une dimension objective (les pratiques), s'ajoute une dimension subjective (l'opinion, le point de vue, le ressenti).

Les thèmes du guide d'entretien

Le guide d'entretien se compose de thèmes généraux articulés autour de questions précises :

- Description du ménage : ce thème comprend des questions sur la situation matrimoniale, le rapprochement familial, le nombre de personnes vivant dans le ménage.

Un ménage est, au sens de la comptabilité nationale, constitué par l'ensemble des occupants de la même résidence principale privée, qu'ils soient liés ou non par des liens de parenté. Un ménage peut ainsi ne compter qu'une seule personne.

- Ressources du ménage : les questions portent sur la situation professionnelle de la personne interviewée et des autres membres du ménage, sur le salaire et sur les autres types de revenus.

- Dépenses de consommation du ménage : les questions portent sur les différents ty-

pes de dépenses, sur ce que les dépenses représentent, sur la manière dont les réfugiés vivent leur situation financière.

- Épargne et cotisation communautaire : les questions portent sur l'utilisation de l'épargne éventuelle et sur les comptes bancaires dont les réfugiés disposent, sur la participation aux formes de cotisation collective que la communauté congolaise met en place.

- Transferts au pays : les questions portent sur les motifs, les destinataires, la fréquence, le montant et les moyens de circulation des transferts d'argent.

Les écueils à éviter

L'argent a toujours été, en France notamment, une thématique délicate. Il est fréquent d'entendre que les questions d'argent relèvent d'un tabou. Le rapport à l'argent dans les sociétés occidentales a, d'ailleurs, fait l'objet de réflexions philosophiques, sociologiques, voire psychanalytiques⁷. Les questions posées ne suscitèrent pas, dans l'ensemble, de réticence. Il est vrai que tous les interviewés ont été suivis auparavant par le personnel de France terre d'asile, d'où un contact sans doute plus facile et une méfiance moindre de leur part. Certes, durant les entretiens, beaucoup insistèrent sur leurs difficultés, mais peut-être est-ce aussi parce que nous les avons implicitement renvoyés, compte tenu de notre sujet d'étude, à leurs limites et à leurs restrictions matérielles.

Avec les entretiens se pose surtout, une fois les résistances surmontées, le problème de la précision de la reconstitution des faits a posteriori. Pour en limiter les effets, nous avons choisi, lorsque nous interrogeons les

réfugiés sur leurs dépenses de consommation et sur leur épargne, de ne remonter que jusqu'au mois précédent. En revanche, nous avons pris comme référence l'année précédente lorsqu'il s'agissait de les questionner sur les transferts, car ces derniers peuvent être ponctuels et/ou correspondre à des rythmes spécifiques (fêtes, année scolaire, etc.), contrairement aux autres dépenses qui sont plus faciles à décrire mois par mois.

Enfin, nous avons abordé dans nos entretiens la qualité plutôt que la quantité. Par exemple, nous nous sommes intéressés au type de dépenses plutôt qu'au niveau des dépenses. Le chiffrage est un exercice difficile, les interviewés n'étant pas toujours en mesure de donner au téléphone des réponses précises. Nous avons cependant procédé à une évaluation avec eux, quand il était possible de le faire.

C
**Les concepts :
revenu,
dépense,
consommation,
épargne,
transfert**

Nous recourons dans cette étude à des termes économiques qu'il convient de définir afin que le lecteur comprenne le sens de notre description et de notre analyse.

Les termes techniques

REVENU

Nous devons, tout d'abord, distinguer type et niveau de revenu. Le type renseigne sur l'origine des ressources financières, tandis que le niveau renvoie à la quantité ou à la capacité monétaire. Il existe ainsi plusieurs types de revenus qui constituent les revenus des ménages :

- Les revenus du travail c'est-à-dire le salaire ou bien l'excédent brut d'exploitation pour les artisans et commerçants ;
- Les revenus de la propriété (rente, dividende, intérêt...) ;
- Les revenus issus de la redistribution, soit les prestations sociales et/ou familiales, les allocations chômage, les minima sociaux.

Les prestations ou allocations familiales, au sens large, regroupent la prestation d'accueil du jeune enfant, les allocations familiales, le complément familial, les allocations logement, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, l'allocation de soutien familial, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de parent isolé, l'allocation journalière de présence parentale.

En revanche, nous laissons de côté les distinctions entre revenu initial, revenu avant impôts, revenu disponible car elles ramènent à des découpages trop subtils des niveaux de revenus par rapport à notre étude.

DÉPENSE, CONSOMMATION, ÉPARGNE ET TRANSFERT

Nous avons choisi d'intégrer aux dépenses

la consommation, l'épargne et les transferts vers le pays d'origine. Le terme de « dépenses » au sens large englobe ainsi ces trois notions qui le sous-tendent.

En économie, les dépenses de consommation correspondent aux achats de biens et de services destinés à satisfaire un besoin. Même si la consommation est un concept qui implique des développements nombreux, cette définition restrictive suffit à notre étude.

L'épargne, pour les ménages, est la part des revenus non consommée. Il s'agit, en quelque sorte, d'une consommation différée dans le temps.

Le terme de « transfert » doit être compris comme envoi de fonds, c'est-à-dire la partie de leurs revenus que les migrants envoient vers leur pays d'origine. C'est l'acception la plus couramment utilisée dans les rapports officiels et les études consacrés à ce sujet. Cette définition large permet d'aborder tout ce qui relève des transferts d'argent : leur montant, leurs motifs, leur forme, leur mode de transmission...

Le sens commun

Lorsque les réfugiés évoquent leurs pratiques et leurs contraintes, ils utilisent un langage plus familier que ces termes techniques. Cela n'a rien de surprenant car les réfugiés ne raisonnent pas en économiste mais en agent économique, dont l'objectif n'est pas de conceptualiser et d'analyser les mécanismes économiques mais de gérer au mieux leurs revenus et leurs dépenses. Pour autant, les notions précitées ne sont pas absentes de leurs propos. Elles apparaissent en filigrane derrière la description qu'ils font de leurs pratiques et de leurs habitudes. Nous pouvons donc interpréter leur discours à la lumière de ces concepts.

2 PRÉSENTATION DE L'ÉCHANTILLON

En dépit du choix d'une population originaire d'un seul pays, les trente-deux réfugiés qui constituent l'échantillon se différencient par certaines de leurs caractéristiques sociodémographiques et par leurs revenus.

A Les caractéristiques socio- démographiques

Des hommes d'âge mûr qui ont été scolarisés

Vingt réfugiés sont âgés de 36 à 45 ans, neuf de 30 à 35 ans, mais seulement trois de 46 à 50 ans. Tous ont été scolarisés. L'évaluation du niveau scolaire des réfugiés n'est pas facile dans la mesure où les systèmes scolaires des

pays d'origine diffèrent souvent de celui de la France. Cela étant, dans un souci de comparabilité, nous avons choisi de retenir une échelle unique inspirée du système français : primaire (école primaire), secondaire (collège et lycée), supérieur (après le lycée)⁸. Plus de la moitié des personnes interviewées ont suivi des études secondaires, les autres des études supérieures. Il s'agit donc surtout de réfugiés d'âge mûr, ayant vécu une grande partie de leur existence dans leur pays d'origine et relativement bien scolarisés dans le passé.

Essentiellement franciliens

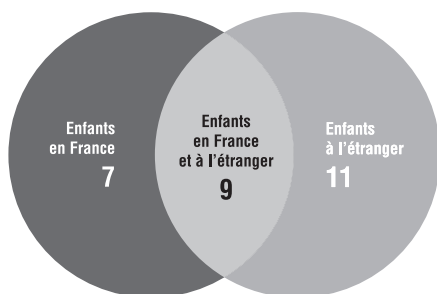
Seulement cinq réfugiés résident à Paris même. Le reste de l'échantillon est dispersé sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France. Neuf personnes habitent en Seine-saint-Denis. Le niveau des loyers dans la capitale et la difficulté d'accéder à un logement autonome expliquent probablement cette situation, ce que confirment les doléances des interviewés à propos du poids du logement dans leur budget.

Avec des situations matrimoniales et familiales variées

Le mariage est fréquent dans cet échantillon : il concerne vingt-et-un réfugiés. Nous comp-

tons un divorcé, deux veufs et huit célibataires. La conjointe vit en France pour dix-huit d'entre eux.

Idem concernant la paternité : vingt-sept réfugiés ont un ou plusieurs enfants (mineurs, sauf pour l'un d'entre eux). Mais tous ne vivent pas forcément en France avec leur père, comme le montre le schéma suivant :



De fait, près des deux tiers de l'échantillon sont concernés par la procédure de rapprochement familial. Seize réfugiés disent avoir déposé une demande de rapprochement familial. Les autres ont différé ou suspendu la demande. Par exemple :

« Ma femme et ma fille sont au pays. Je n'ai pas fait de demande de regroupement familial pour ma fille car entre sa mère et moi, ça ne va pas. », Monsieur Kiz.

« Je vis en couple, mais nous ne sommes pas mariés. Nous avons deux enfants en bas âge ici et des autres au pays. Nous vivons dans un foyer à Créteil, c'est pourquoi je n'ai pas encore fait de regroupement familial. », Monsieur Kaw.

« J'ai deux enfants au pays. L'un vit avec ma mère dans une région où il y a la guerre. C'est

un peu compliqué, surtout pour les contacts. Et pour le regroupement familial, il faut pouvoir faire les papiers. Alors c'est seulement pour ma fille (l'autre enfant) que j'ai demandé à faire venir en France. », Monsieur Sa.

Un réfugié, mal informé, attend de remplir des conditions qu'il croit exigées pour les réfugiés :

« J'ai trois enfants, de la même femme, dont un né en France. Ils ont douze, sept et quatre ans. Je n'ai pas demandé le regroupement familial, une assistante sociale m'a conseillé d'attendre d'avoir un meilleur logement. C'était il y a trois ans. J'ai demandé un logement social à ce moment là. Aujourd'hui je vis dans un petit F2 à Aubervilliers. C'est un logement privé. Il n'est pas suffisant pour accueillir mes enfants avec les nouvelles exigences. », Monsieur K.

En outre, certains ménages procèdent d'une recomposition familiale (nouvelle conjointe, nouvel enfant, en plus de ceux qui rejoignent leur père). Dans un cas, cela se traduit par une séparation des lieux de résidence :

« Ma femme est en France depuis le 11 novembre 2006 avec mes deux enfants. J'ai demandé le regroupement familial il y a plus d'un an. Mais j'ai rencontré une femme en France. J'ai eu une fille avec elle. Aujourd'hui, nous sommes séparés, mais je vais souvent voir ma fille pour suivre son éducation. On est séparé mais on est bien. La femme que j'ai rencontrée en France a son appartement. », Monsieur F.

Onze réfugiés vivent seuls en France (quelques-uns mariés, la plupart d'entre eux célibataires), tandis que trois réfugiés vivent au sein d'un ménage de deux personnes, huit au

sein d'un ménage de trois personnes et dix dans un ménage de quatre personnes et plus. La recomposition familiale et l'hébergement de tiers ou par des tiers expliquent la taille élevée de certains ménages, comme, par exemple, pour cet interviewé :

« Ma femme est arrivée en 2004. Nous avons trois enfants au pays (...) Nous sommes hébergés par une famille, que nous avons connu à l'église. Ils ont trois enfants, alors vous imaginez, on vit à sept dans un studio. Ils sont très compatissants avec nous, mais ce sont des conditions de bêtes. », Monsieur Bi.

Ainsi, l'exil complique la vie matrimoniale et familiale de ceux dont toute la famille, ou une partie de celle-ci, est restée dans le pays d'origine. S'y ajoutent de nouvelles rencontres et, pour certains réfugiés, le fait de ne pas accéder à un logement autonome – qui oblige à vivre en foyer, en colocation, chez un tiers – ou les implications découlant de l'entraide entre compatriotes.

Insérés professionnellement

Vingt-trois interviewés occupent un emploi, dont vingt-et-un à temps plein. Quatorze sont en contrat à durée indéterminée et neuf ont des emplois « précaires » (contrat à durée déterminée, intérim). Cela n'est pas négligeable. Pour autant, plus des deux tiers de l'échantillon travaillent. Nous avons donc affaire à des réfugiés qui, en dépit d'une situation qui n'est pas assurée, ont réussi leur insertion professionnelle. Réussite, qu'il ne faut, cependant, pas idéaliser pour ceux qui ont suivi des études supérieures, au regard de la nature des emplois occupés : agent de sécurité incendie, magasinier, cariste, mécanicien, commis de cuisine, électricien, maçon, etc. Des emplois dits « sous tension », pénibles et souvent mal rémunérés...

Signalons, en outre, que cinq conjointes, parmi les dix-huit vivant en France, occupent un emploi. C'est peu, d'autant que deux travaillent à temps partiel, apportant au ménage un complément de revenu réduit. En d'autres termes, dans notre échantillon, l'insertion professionnelle concerne le plus souvent l'homme, que nous avons interrogé. Car, ainsi que le laissent entendre certains interviewés, les conjointes, notamment celles qui sont récemment arrivées en France, éprouvent quelques difficultés à trouver un emploi. Cela se complique lorsqu'elles ont des enfants en bas âge, qu'elles ne peuvent facilement faire garder.

B **Les** **revenus**

Il nous paraît important d'évoquer la question des revenus des réfugiés interrogés, dans la mesure où les dépenses sont étroitement liées aux ressources financières. Effectivement, deux contraintes économiques principales limitent les individus dans leur capacité à consommer : le prix des biens et services et le revenu dont ils disposent.

Le type de revenu

Comme nous l'avons expliqué, le type de revenu renseigne sur l'origine des revenus (tirés du travail ou issus de la redistribution). Nous pouvons faire plusieurs constats, en prenant pour mois de référence le mois précédant l'entretien le moment de l'enquête :

- En dépit des difficultés financières que certains rencontrent et du fait de leur insertion professionnelle, plus des deux tiers des interviewés appartiennent à un ménage qui ne dépend pas complètement des revenus issus de la redistribution. Car, même si vingt-six ménages perçoivent un revenu issu de la redistribution, dont dix-neuf des allocations familiales, ils ne sont que huit à en vivre exclusivement.

- Les allocations chômage et le RMI constituent, pour les interviewés, des revenus de substitution plutôt que des revenus complémentaires, contrairement aux allocations familiales. Ainsi, sept ménages perçoivent des allocations chômage, quatre le RMI et dix-neuf des allocations familiales. Cependant, dans un cas, les allocations chômage complètent un revenu salarial irrégulier, tiré d'un travail en intérim, tandis que dans un autre cas le RMI de la conjointe vient s'ajouter au salaire de la personne de référence du ménage.

- Douze ménages sur dix-neuf ne perçoivent qu'un seul type d'allocation familiale, même s'il est possible d'en cumuler plusieurs. A noter aussi que l'allocation logement est la prestation la plus répandue.

Le niveau de revenu

Nous n'avons recueilli que des estimations sur le niveau des revenus, dont certaines

s'avèrent imprécises. Se pose, en outre, le problème des variations de revenus d'un mois à l'autre pour les personnes qui connaissent une situation professionnelle instable. Le tableau ci-dessous permet seulement de disposer d'ordres de grandeur :

Tableau 1
Revenus des ménages
pour le mois précédant l'entretien⁹

Revenus (en euros)	Effectifs
moins de 700	4
de 700 à 999	7
de 1 000 à 1 399	7
de 1 400 à 1 799	5
de 1 800 à 1 999	3
de 2 000 à 2 600	3
Total	29
Non réponses	3

Environ un tiers de l'échantillon déclare pour le ménage des revenus inférieurs à 1 000 euros. Mais la faiblesse des revenus découle surtout de l'isolement ou du chômage, car parmi ce tiers, huit réfugiés vivent seuls ou ne travaillent plus. En revanche, près de la moitié de l'échantillon déclare des revenus supérieurs à 1 000 euros et inférieurs à 2 000 euros. Seules trois personnes font état de revenus supérieurs à 2 000 euros. Evidemment, le fait que les deux conjoints travaillent augmente les revenus du ménage, de même que les aides sociales accordées en plus pour les enfants et le logement.

⁹ Les réfugiés ont donné la somme dont ils disposaient réellement à la fin du mois.

Partie I

Les dépenses des réfugiés

1 LA CONSOMMATION

A

Pour analyser les dépenses, nous avons codifié les réponses des réfugiés autour des items suivants : loyer, eau/électricité/gaz, téléphone fixe/portable, abonnement Internet, assurance (logement/véhicule), mutuelle privée pour la santé, impôts, alimentation, habillement, frais médicaux, transports, dépenses liées au travail, loisirs, fournitures scolaires/cours particuliers, dettes, épargne, transferts. Les personnes interviewées n'ont pas systématiquement renseigné ces items. Aussi, nous ne reprenons plus loin que les items les mieux renseignés, sous une forme proche de la nomenclature mise au point par l'INSEE, dont nous nous sommes inspirés (voir tableau 2 sur la part respective des différents postes de dépenses). Mais avant d'analyser plus en détail comment les réfugiés dépensent leurs revenus, il convient de donner quelques éléments contextuels concernant la consommation en France.

Les tendances de la consommation en France

1

Une évolution séculaire

En économie, l'activité principale des ménages est la consommation. Les revenus servent essentiellement à cette fonction économique. Or, celle-ci varie suivant les ménages. Elle a, en outre, globalement évolué dans le temps. Ainsi, depuis 1945, le niveau de consommation des ménages s'est accru en même temps que celui des revenus. La période de forte croissance économique dite des « Trente glorieuses » a permis le quadruplement de la consommation en volume¹⁰. Depuis 1990, cependant, la consommation progresse moins vite. Ces changements quantitatifs

20 10_C'est-à-dire en éliminant l'inflation.

ont engendré des changements qualitatifs : la structure même de la consommation des ménages – c'est-à-dire la répartition des dépenses de consommation suivant différents postes – s'est aussi transformée. Certains postes de dépenses connaissent, depuis peu, une évolution considérable. C'est le cas, notamment, des dépenses de santé et de loisirs. L'économie française évolue, en fait, vers un modèle de consommation caractérisé par la différenciation des consommations et par une consommation accrue des services collectifs (santé, loisir, sécurité, éducation). Cette évolution s'inscrit dans la continuité d'un processus amorcé en Europe depuis plus d'un siècle et analysé par l'économiste allemand, Ernst Engel, à partir de deux enquêtes réalisées en Belgique et en Allemagne sur des familles ouvrières entre 1853 et 1891.

Les lois d'Engel

Engel a défini un certain nombre de lois relatives à l'évolution des modes de consommation dans le temps en fonction de la variation des revenus.

LOI N° 1 :

Les dépenses alimentaires augmentent moins vite que le revenu. En conséquence, elles représentent une part de plus en plus faible des dépenses d'un ménage. La satisfaction du besoin de se nourrir ne nécessite pas une hausse continue de l'achat de biens alimentaires. Cette diminution des dépenses de consommation est relative, pas absolue.

LOI N° 2 :

Les autres dépenses liées à des besoins primaires (logement, chauffage, habillement) augmentent au même rythme que le revenu. L'accroissement du pouvoir d'achat permet au ménage d'augmenter ces différents postes de consommation (location d'un appartement plus grand, par exemple), mais dans une proportion égale à la hausse constatée du revenu dont il dispose.

LOI N° 3 :

Les dépenses ne relevant pas de la nécessité de satisfaire des besoins primaires augmentent plus rapidement que les revenus. Une fois ses besoins primaires satisfaits, un ménage consacre une part plus importante de son revenu à l'achat de biens et services répondant à des besoins secondaires (loisirs, etc.).

Les principaux postes de dépenses

En 2005, la part respective des différents postes des dépenses de consommation pour les ménages vivant en France était la suivante¹¹ :

Tableau 2

Postes des dépenses	Poids dans la valeur de la dépense de consommation (%)
Alimentation et boissons non alcoolisées	13,9
Boissons alcoolisées et tabac	3,1
Articles d'habillement et chaussures	4,9
Logement, chauffage, éclairage	24,7
Équipement du logement	5,8
Santé	3,5
Transport	14,9
Communications	2,8
Loisirs et culture	9,3
Éducation	0,7
Hôtels, cafés et restaurants	6,2
Autres biens et services ¹²	11,2
Correction territoriale	- 0,9
Dépense de consommation des ménages	100

Ces chiffres nous permettent de constater que le logement, le transport et l'alimentation constituent les principaux postes des dépenses de consommation. Le logement représente à lui seul quasiment un quart des dépenses totales. Pour autant, la part des dépenses de

loisirs et culture, qui comprend les appareils électroniques et informatiques, n'est pas négligeable.

Régis Arthaut, Danielle Besson et Georges Consalès nous renseignent également sur l'évolution dans le temps des dépenses. Ils soulignent que, globalement, les dépenses de consommation des ménages ont continué de croître en 2005 (+ 2,1 % en volume). En fait, depuis 2001, la progression oscille entre 2 et 2,5 % par an. Certains postes ont davantage bénéficié de cette croissance que d'autres. C'est le cas, avec un maximum historique atteint, pour les dépenses consacrées au logement, mais aussi au chauffage, à l'éclairage et à l'équipement ménager¹³. Les dépenses pour les biens et services des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ne sont pas non plus négligeables : 11,4 % de croissance en volume en 2005. D'autant que la croissance annuelle des dépenses consacrées aux NTIC ne descend pas en dessous de 10 % depuis dix ans. Ces biens et services s'avèrent, effectivement, en plein essor, car, alors que les dépenses qu'ils génèrent ne représentent que 4,2 % du total des dépenses de consommation des ménages, celles-ci ont cependant contribué, en 2005, pour un quart à la hausse du volume des dépenses. De plus, elles expliquent aussi la croissance soutenue des dépenses consacrées aux loisirs et à la culture, les achats d'appareils électroniques et informatiques étant comptabilisés sous cette rubrique. En revanche, la croissance des dépenses pour le transport connaît une décélération sensible, par rapport à 2004 ; de même que celle des dépenses d'alimentation et d'habillement a été particulièrement modérée.

11. Source : ARTHAUT R., BESSON D., CONSALES G., « La consommation soutient toujours la croissance en 2005 », Insee Première, n° 1096, 2006, p. 2.

12. Soins personnels, action sociale, assurances, services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

13. La hausse des loyers explique en grande partie l'accroissement des dépenses de logement.

Dans les ouvrages de l'INSEE consacrés aux immigrés¹⁴, les thèmes liés à la consommation sont traités indirectement à travers la description et l'analyse des conditions de vie. Il n'y a, en réalité, pas vraiment d'étude spécifique sur la consommation des ménages immigrés ou étrangers, car l'INSEE analyse essentiellement la consommation suivant le type de ménage (seul, en couple, avec ou sans enfant, etc.), suivant la catégorie socioprofessionnelle, suivant le revenu ou encore suivant l'âge de la personne de référence du ménage.

B

Les dépenses de consommation des réfugiés

Les réfugiés évoluent donc dans un contexte traversé par des tendances, que nous venons d'évoquer, auxquelles ils participent, puis-

qu'ils font partie des millions de ménages qui vivent en France. En ce sens, rien ne les distingue vraiment des autres, même si leur situation d'exil et les difficultés d'intégration ont parfois des répercussions sur leurs dépenses de consommation, comme nous allons le voir à présent.

1

Le logement : une contrainte financière forte

Les dépenses de logement comprennent le loyer et les factures (eau, gaz, électricité). Elles représentent le poste de dépenses le plus lourd, ainsi que l'explique, par exemple, ces trois interviewés :

« Mon loyer, c'est 655 euros par mois (...) On est vraiment en difficulté par rapport à l'appartement. J'ai trouvé en banlieue, mais il fallait un garant et je n'en avais pas. Ici, le propriétaire a accepté, avec une forte caution. », Monsieur S, vit avec sa conjointe et sa fille dans un logement privé.

« Le loyer, ça représente un quart de mon salaire, avec les factures EDF et les charges. France terre d'asile fait l'avance et moi je leur rembourse 300 euros par mois. Les charges, c'est environ 70 euros tous les deux mois, parfois plus. », Monsieur N, vit avec sa conjointe et l'un de ses enfants dans un appartement loué par France terre d'asile.

« Au foyer, on me demande une participation de 25 % de mon salaire. Cela représente 400 euros plus 77 euros de caution. », Monsieur Kaw, vit avec sa conjointe et une partie de ses enfants dans un centre provisoire d'hébergement.

¹⁴ *Les immigrés en France. Portrait social*, INSEE, éditions 1997 et 2005. Rappelons que les immigrés sont définis en fonction des critères de la nationalité et du lieu de naissance : personnes résidant en France mais nées étrangères dans un pays étranger. En revanche, les étrangers sont uniquement définis par le critère de la nationalité : personnes résidant en France mais n'ayant pas la nationalité française (elles peuvent donc être nées en France).

Car le fait d'être hébergé ou, même, d'avoir un loyer peu élevé (suivant les normes françaises), n'implique pas forcément un allègement de la charge financière, dans la mesure où celle-ci dépend des revenus, des aides accordées, mais aussi d'éléments contextuels qui viennent s'ajouter aux frais habituels :

« C'est un peu difficile car avec un salaire d'environ 850 euros, la moitié part dans le logement, 450 euros par mois ! Etant donné que je n'ai pas de douche dans ma chambre, je dois payer 3 euros par douche. Je ne prends donc que deux à trois douches par semaine, ça fait 36 euros par mois. Je ne peux pas cuisiner dans ma chambre (d'hôtel), donc ça me coûte extrêmement cher aussi. », Monsieur Bas, vit seul (femme et enfants restés en République démocratique du Congo).

Enfin, certains réfugiés ont évoqué les frais liés à l'installation (caution, équipement ménager, etc.), mais pour une période antérieure à celle de l'enquête.

2

La communication et les nouvelles technologies : un engouement pour de nouvelles pratiques

Nous associons aux dépenses de communication (ligne fixe, par exemple) celles consacrées aux NTIC (mobile, abonnement Internet, achat d'ordinateur), contrairement à la classification de l'INSEE qui les rattache aux loisirs et à la culture. Les NTIC ne sont pas absentes de la consommation des réfugiés, même chez ceux dont le budget s'avère particulièrement limité. Vingt-huit des interviewés ont un téléphone mobile, douze un abonnement Internet haut débit (certains

disent, cependant, avoir résilié leur abonnement). L'utilisation d'un téléphone mobile en plus d'une ligne fixe n'est pas rare, d'autant que les opérateurs proposent des formules d'abonnement qui comprennent l'accès à Internet et au réseau de téléphonie fixe, plus l'accès à certaines chaînes du câble satellite. De fait, deux seulement disent s'être abonnés uniquement aux chaînes du câble satellite. D'après un interviewé, les chaînes du câble sont très prisées car elles permettent aux réfugiés d'accéder aux chaînes de télévision africaines.

Il y a ceux qui, sans doute, se laissent tenter par les offres alléchantes des opérateurs ; mais il y a aussi ceux qui acquièrent ces technologies pour des raisons professionnelles : être joignable à tout moment par leur agence d'intérim, rechercher des offres sur Internet, se former eux-mêmes à l'informatique pour trouver un meilleur emploi... Les deux interviewés suivants sont assez explicites :

« J'achète une carte pour le portable, car maintenant que je suis en intérim, je suis obligé d'en acheter pour les appeler et qu'ils me rappellent. Cela me coûte environ 15 euros par mois (...) J'ai aussi un ordinateur. Je l'ai acheté "cash" en promotion en janvier. Je pensais que j'allais avoir un appartement, que je pourrais installer Internet. Avec, on peut rechercher un emploi, faire des CV. », Monsieur Mi.

« Si j'ai un ordinateur ? Oui, bien sûr, un portable. Je l'ai acheté à crédit il y a deux ans. Pendant dix mois je payais 140 euros par mois (...) C'était un ordinateur en promo avec l'imprimante, le téléphone portable, l'appareil photo numérique. Je voulais travailler avec, améliorer mes connaissances. Tout est informatisé maintenant ! Je me suis entraîné

et cela m'a beaucoup aidé pour mon emploi de magasinier. J'avais suivi une formation de trois mois, mais la formation c'est juste pour vous montrer le chemin, il faut s'entraîner à la maison. », Monsieur B.

Pour ces derniers, il s'agit, en quelque sorte, d'une consommation indispensable, car les difficultés d'accès aux NTIC peuvent s'avérer handicapantes pour l'intégration dans une société tournée vers une économie de services, où l'informatique se généralise¹⁵. Mais, ce type de dépenses n'est pas toujours assumé. Il arrive, par exemple, que certains interrompent leur abonnement faute de pouvoir le financer, ou bien sont victimes d'abus de la part des opérateurs :

« Avant, j'avais l'ADSL et les chaînes télévisées, mais j'ai aussi résilié, ça me revenait trop cher. J'étais chez Noos. Je dois leur verser 30 euros par mois ; il me reste encore 80 euros pour en finir avec eux. », Monsieur Mu.

« Comme j'ai des factures impayées, j'ai demandé à Noos de couper la ligne, mais ils ne coupent pas. Comme je n'ai pas de travail, c'est mieux de résilier le contrat, mais ils disent que ce n'est pas possible. En plus, j'ai été trompé par le monsieur : " Internet, machin, machin..." Il m'a dit que ça coûterait 38 euros, mais au lieu de ça, ça a fait 100 euros (...) Pour le portable ? J'achète des cartes SFR. Un abonnement, ce n'est pas possible, je n'ai pas d'argent. », Monsieur E.

Les assurances et la mutuelle de santé : des réfugiés pas toujours bien couverts

Sous cette rubrique nous regroupons les assurances pour le logement et pour le véhicule, mais aussi la couverture sociale complémentaire pour les dépenses de santé. Parce qu'il s'agit d'assurances quasi incontournables, il semble logique que les personnes disposant d'un logement autonome et celles propriétaires d'un véhicule y consacrent obligatoirement un budget. C'est effectivement ce que nous avons constaté pour le logement : les réfugiés confrontés à une situation financière difficile n'ont pas déclaré renoncer à l'assurance. Sauf, dans un cas précis où la personne prend le risque de rester temporairement sans couverture légale :

« J'ai renoncé à l'assurance de mon appartement, il y a une semaine. Je les ai appelés (les assureurs), cela augmentait. Je vais voir au mois de septembre (nous sommes en avril) pour un autre assureur si ma femme travaille, si ma situation s'améliore. », Monsieur M.

En revanche, le renoncement est plus fréquent concernant la couverture complémentaire des frais médicaux. D'une part, il semble que les réfugiés interrogés dépendent peu pour la santé du ménage, sauf exception ou quand ils ont de très jeunes enfants. D'autre part, la couverture complémentaire des frais de santé dépend surtout de leur situation professionnelle... qui n'est pas toujours stable. Nous avons, en fait, au sein de notre échantillon, trois cas de figure : les personnes sans emploi ou dont

L'alimentation et l'habillement : des habitudes qui influent sur les dépenses

les revenus sont faibles bénéficiaires de la CMU-C ; celles en emploi qui cotisent à la mutuelle de santé de leur employeur dans le cadre d'accords collectifs, parce que c'est plus simple ; et celles qui n'ont souscrit à aucune mutuelle. Parmi ces derniers, certains disent ne pas souscrire à une mutuelle de santé pour des raisons financières, tandis que d'autres évoquent leur changement de situation et les démarches administratives problématiques qui peuvent en découler :

« Les frais médicaux ça me coûte 35 % (part non remboursée). J'aurais dû prendre une mutuelle mais je n'ai pas l'argent pour. », Monsieur Mak.

« Maintenant j'ai un problème d'adresse, il faut que je la change, mais je ne sais pas où je vais aller. Avant je n'avais pas la CMU car je travaillais régulièrement, mais là, il faut que je la demande et je ne sais pas quelle adresse mettre. », Monsieur Mi.

Signalons enfin qu'aucune des personnes interrogées ne participait à une mutuelle communautaire.

Une mutuelle communautaire pallie, dans le pays d'origine, l'absence de couverture sociale. Le système a été importé en France. Chaque « mutuelle » se compose de plusieurs personnes issues de la même région qui cotisent ensemble et fonctionne avec des statuts et un contrat définissant les obligations et les droits de chacun. En cas de besoin, les participants peuvent demander de l'argent.

Le budget consacré à l'alimentation est relativement important¹⁶. Mais il varie suivant les habitudes alimentaires, plus ou moins coûteuses, compte tenu du prix de certaines denrées, et suivant les lieux d'approvisionnement : grandes surfaces, marchés, magasins discounts...

Les associations d'aide alimentaire (du type Restaurants du cœur) constituent, pour les interviewés, une autre source d'approvisionnement, plus rarement utilisée. Plusieurs raisons ont été évoquées, que l'on retrouve dans les extraits d'entretiens suivants, comme la volonté d'affirmer son autonomie financière, le sentiment d'exagérer, la réticence vis-à-vis de l'accueil, le manque d'information ou de temps, l'éloignement...

« Les associations comme les Restaurants du cœur, j'ai pas le temps et puis je n'en ai pas besoin car j'arrive à me nourrir. Ce serait un peu injuste pour les autres. », Monsieur Mat.

« Je reçois des bons d'achat, 30 euros par mois, de l'assistante sociale. Pour l'instant, je ne vais pas dans des associations comme le Secours populaire ou le Secours catholique, l'accueil n'est pas toujours très bon. On vous dit de trouver du travail quand vous allez là-bas, mais ce n'est pas qu'on ne veut pas travailler, c'est le marché du travail qui est dur. Au Resto du cœur, ce n'est pas comme ça. Mais si je ne vais pas chez eux c'est parce que je veux être autonome, j'ai peur que cela m'encourage à ne pas chercher du travail.

Avant j'y allais souvent, maintenant plus du tout. », Monsieur Ki.

« J'allais souvent au Resto du cœur et dans les banques alimentaires quand j'étais suivi par un organisme. Maintenant je trouve qu'il y a trop de cérémonie, il faut ceci, cela... Et puis même si c'est gratuit il faut se déplacer. Il n'y en a pas dans mon secteur. », Monsieur E.

« Les associations comme les Restaurants du cœur ? Je n'ai pas cette chance, je ne sais pas où aller, je n'ai pas d'assistante sociale qui me suit. », Monsieur Mi.

Certaines denrées alourdissent le coût de l'alimentation. Non que les réfugiés de notre échantillon consomment des produits de luxe, mais parce que les aliments utilisés dans la cuisine africaine reviennent chers¹⁷. Ainsi, certains interviewés achètent, malgré tout, des denrées spécifiques pour préparer des plats traditionnels. Douze d'entre eux disent s'approvisionner, régulièrement ou non, au marché de Château rouge, un marché parisien de denrées exotiques. Le plus souvent ce sont les adultes qui consomment des produits africains, tandis que les enfants découvrent les saveurs de la cuisine française, comme l'illustrent ces deux témoignages :

« Nous, les parents, nous avons des préférences venues du pays, alors on achète dans les boutiques exotiques de Château rouge, alors que les enfants sont déjà habitués à la nourriture d'ici avec la cantine de l'école. », Monsieur Ba.

« Moi, je mange africain à la maison. On va à Grigny ou Evry, il commence à y avoir des commerces là-bas, c'est moins loin que Château rouge. Mais les enfants commencent à refuser un peu. Comme ils mangent à la cantine, ils disent qu'ils veulent des pâtes ou des

frites... Ils sont plus intégrés que nous... Non, pas intégré, pour la nourriture seulement. On va chez Champion en bas de la maison pour les enfants. Je pense qu'il faut qu'ils s'habituent à n'importe quelle nourriture. », Monsieur W.

Mais cela dépend aussi de l'âge des enfants et du temps passé en France. C'est le cas, par exemple, pour les enfants de Monsieur D, qui ont rejoint leur père en France à l'adolescence et lui réclament une nourriture africaine :

« L'alimentation me coûte 200 euros par mois. Je mélange alimentation africaine et européenne, mes enfants ont encore les habitudes du pays, ce n'est pas évident. »

Le marché des produits exotiques de Château rouge

« (...) Le centre du quartier Château rouge forme un triangle autour de la rue du marché Dejean, la rue des Poissonniers et la rue Poulet. Là, sont alignés en rangs serrés, épiceries exotiques, magasins de beauté et de cosmétique, boutiques de tissus africains et un nombre incroyable de boucheries hallal. C'est dans ces rues que la foule est la plus dense et les embouteillages les plus inextricables. Les gens viennent faire leurs courses de toute la région parisienne et c'est un véritable enfer pour circuler (...) au hasard des détours, on passe chez « Tout Kin », l'une des plus grandes surfaces du quartier, qui attire le regard par sa grande enseigne et la clarté du magasin. Kin, c'est le diminutif caressant de Kinshasa, capitale du Zaïre¹⁸ (...) »

¹⁷ Voir en annexe 2 un exemple de liste de courses de denrées africaines.

¹⁸ D'après BARDINET S., « France : Château rouge, Paris 18ème, un samedi en Afrique », *Absolute Travel Mag*, n° 92, mai 2007. Rappelons que la République démocratique du Congo s'appelait Zaïre jusqu'en 1997 (voir en annexe 1 pour une présentation).

■ ■ ■
Un de nos interviewés nous a effectivement expliqué, ainsi que le laisse entendre la description ci-dessus, que les ressortissants congolais peuvent trouver à Château Rouge des aliments auxquels ils sont habitués (poissons locaux, poules surgelées estampillées « Pluvera », coangas¹⁹, etc.), des produits cosmétiques répondant aux habitudes esthétiques des femmes, mais aussi des cassettes vidéos avec des séries télévisées familiales (« le théâtre de chez nous », comme le dit cet interviewé) et des magasins assurant les transferts d'argent vers le pays d'origine.

Les dépenses consacrées à l'habillement ne constituent pas un poste de dépenses aussi important que celui de l'alimentation. Pour autant, à l'instar des dépenses alimentaires, elles varient suivant les personnes. Chez certains interviewés, l'habillement semble relever d'une forme particulière de consommation ostentatoire, laquelle implique d'acheter régulièrement de nouveaux habits et/ou d'y mettre le prix. Ces deux réfugiés, par exemple, y accordent de l'importance :

« Pour l'habillement, on ne peut pas acheter n'importe quoi. Vous savez, on a une culture chez nous, on ne s'habille pas n'importe comment, mais là aussi ça dépend pour les achats. Je ne sais vous dire combien cela fait par mois. Si on voit des marques pas chères, alors oui on achète. », Monsieur Mat.

« Je m'achète aussi des vêtements régulièrement, des costumes à 400 euros que je paie

en plusieurs fois. Je vais à Val d'Europe pour ça. », Monsieur Ra.

Comme l'explique Camille Mwissa Kuyu : *« La considération sociale au Zaïre et au Congo passe avant tout par l'aspect extérieur. Le vêtement influence la représentation que la société se fait d'une personne et celle que cette dernière se fait d'elle-même²⁰. »* En d'autres termes, l'élégance vestimentaire apparaît comme fondamentale car liée au statut social (standing) au sein de la communauté. Ce trait culturel n'est, certes, spécifique ni à cette région d'Afrique, ni à cette région du monde. Il peut, cependant, expliquer les dépenses d'habillement pour quelques-uns des réfugiés. D'autres, en revanche, n'en ont cure, tels ces deux interviewés :

« Si j'achète des marques ? Non, non, moi je suis technicien, je suis en jean, des trucs comme ça. Je n'ai pas de frais de vêtements importants. », Monsieur Ma.

« Je reste propre, mais je n'aime pas trop ces folies comme les Zaïrois. », Monsieur Ng.

D'autant que le coût de certains habits peut s'avérer dissuasif :

« Je ne suis pas trop vêtements. Cela va faire trois mois que je n'ai rien acheté. J'achetais plus quand je travaillais, je profitais des soldes. Mais pas de marques. Non, c'est cher. », Monsieur Ki.

Cela étant, les dépenses liées à l'habillement ne dépendent pas seulement de la propension des réfugiés à acheter. Ainsi, ceux qui ont des enfants ont des dépenses supplémentaires d'habillement. Les deux extraits d'entretiens suivants illustrent ce que l'habillement des enfants peut représenter pour

un père de famille :

« Les vêtements, surtout pour les enfants, on achète beaucoup, tous les mois ça peut faire 50 euros. », Monsieur Man.

« Les dépenses pour les enfants c'est primordial, ça passe avant le reste (...) Des baskets, je peux y renoncer... Pour ma fille, c'est autre chose. », Monsieur S.

Ces derniers doivent, en outre, compter avec l'influence de la mode chez les adolescents qui font pression sur leurs parents, comme le signale Monsieur D à propos de ses propres enfants :

« Ils veulent des marques comme les copains. Je cours vers les soldes, je suis à découvert. »

La consommation ostentatoire et « l'effet Veblen »

Le terme de consommation ostentatoire renvoie aux travaux du sociologue Thorstein Veblen sur le mode de vie de la bourgeoisie américaine au siècle dernier²¹. Celui-ci observe que la reconnaissance sociale passe par la dépense superflue ou l'acquisition de produits de luxe onéreux. Aussi, les économistes parlent « d'effet Veblen », lorsque l'augmentation de la demande d'un produit de luxe est concomitante à celle de son prix. Le besoin du consommateur de se distinguer des autres ou de marquer son appartenance sociale à un groupe « privilégié » l'expliquerait. C'est le principe de la consommation ostentatoire.

Plusieurs interviewés continuent donc à manger une nourriture typique de leur pays d'origine et/ou à consacrer un budget substantiel à l'achat de vêtements. En fait, les réfugiés sont soumis à une double influence : celle de la société d'accueil et celle de la société d'origine. Or, il semble qu'une partie d'entre eux éprouve des difficultés à renoncer à ses goûts et à ses habitudes culturelles, s'efforçant de les satisfaire même si cela accroît le poids des dépenses de consommation. Enfin, il y a ceux qui composent avec les attentes et les besoins de leurs enfants.

5

Le transport : un coût variable

Le coût du transport ne suscite pas autant de doléances que le logement, mais il n'est pas négligeable, même si les employeurs franciliens prennent en charge une partie des dépenses liées au trajet en transport en commun vers le lieu de travail. La plupart des réfugiés de l'échantillon achètent tous les mois un ou plusieurs titres de transport (plusieurs lorsqu'ils ont une conjointe en emploi et/ou des enfants scolarisés) ; certains disposent d'une voiture et d'autres utilisent aussi bien les transports en commun que la voiture, ce qui leur occasionne une double dépense. Voici trois cas de figure :

« Le transport, c'est une carte trois zones, pour ma femme aussi, pour les démarches, les courses... Et mon aîné va au lycée, alors il a une carte Imagin'air. », Monsieur Ba.

« Ma femme a le permis, moi non. En essence ça nous coûte à peu près 200 euros par mois. Ma carte orange, c'est 69 euros. », Monsieur Man.

21_VEBLEN T., *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1979, 322 p.

« Il faut aussi compter avec les dépenses de transport du mois. Il y a l'essence de la voiture et la carte orange trois zones que l'employeur rembourse en partie. La voiture c'est pour les courses, pour se déplacer là où je vis. Comment faire les courses là-bas alors qu'il n'y a pas toujours de bus ? Mais je ne prends pas la voiture pour aller chaque fois au travail. Pour ça, j'ai les transports en commun. », Monsieur Mat.

La résidence dans une zone mal desservie et la vie de famille alourdissent également les frais de transport, à l'instar de l'éloignement entre le lieu de travail et le logement. En outre, certains réfugiés doivent acheter une carte de transport qui couvre toutes les zones car ils sont susceptibles d'être affectés par leur employeur dans toute la région. Enfin, il y a l'argent dépensé par certains réfugiés pour (re)passer leur permis de conduire afin d'être plus « employables » et pour acquérir un véhicule. Les trois extraits d'entretiens suivants illustrent assez bien ces cas de figure :

« Je sais conduire mais je n'ai pas le permis. J'attends d'être stable au niveau du logement pour le passer et prendre une voiture. En attendant, comme je travaille sur Paris, on est obligé d'acheter une carte cinq zones, car parfois on nous envoie faire des remplacements en banlieue. », Monsieur N.

« Tous les mois, je dois prendre la carte orange cinq zones car avec les missions on peut nous envoyer loin. C'est remboursé par l'agence d'intérim mais qu'une partie (...) J'ai suivi des cours de conduite. J'en ai eu pour 3 000 euros, j'ai loupé trois fois la conduite. La dernière fois en février. Il va falloir que je repasse le permis avant avril 2008, car sinon mon code sera annulé. Mais je n'ai pas d'argent en ce moment pour acheter les dix heures de conduite qu'il

me manque. », Monsieur Mi.

« J'ai dû repasser mon permis car il n'était pas reconnu. Au mois de juin, j'ai acheté une voiture, j'ai un crédit jusqu'en 2013, cela me coûte 450 euros par mois. », Monsieur Ma.

Enfin, notons que les réfugiés allocataires du RMI n'ont pas de frais de transport, s'ils bénéficient de la carte solidarité transport.

6

Des dépenses professionnelles et des frais scolaires peu évoqués

Les réfugiés interrogés évoquent peu leurs dépenses professionnelles (achat d'outils, tenue de travail). En fait, il semble qu'il n'y en ait peu, hormis les dépenses de transport liées aux déplacements professionnels et celles qui relèvent des achats liés à la pause déjeuner. Quant aux dépenses de scolarisation, pour ceux dont les enfants vont à l'école, elles concernent la cantine, un seul interviewé ayant évoqué l'achat de fournitures scolaires.

7

Les loisirs et la culture : des dépenses inexistantes ou limitées

Ce dernier poste – qui a progressé pour l'ensemble des ménages vivant en France, si l'on en croit les statistiques de l'INSEE – ne suscite pas de forte implication financière chez les réfugiés de notre échantillon. N'étant pas vraiment obligatoire, il constitue, en quelque sorte, une variable d'ajustement fautive, la plupart du temps, de moyens suffisants :

« Les loisirs, non, non, je ne peux pas. Je renonce à certaines choses. Je suis concentré pour manger, payer le loyer, payer les dettes.

Par exemple, je ne peux pas aller au cinéma, au théâtre, en boîte de nuit... Je ne peux rien faire. », Monsieur Mu.

Nous avons distingué deux catégories de personnes²² : celles qui disent avoir quelques loisirs et celles qui disent ne pas en avoir. Pour les premières, il s'agit, souvent, d'activités simples et/ou peu coûteuses (cinéma, café, restauration rapide...), comme l'attestent ces quelques déclarations :

« Le mois dernier j'ai acheté une petite télévision avec un écran plasma à la Fnac (...) Je suis seul alors il faut que je recrée une petite ambiance dans la chambre. Le soir après le travail, il me faut un espace de réconfort et de détente (...) Je ne dépense pas beaucoup, peut-être deux fois par mois je vais au cinéma, moi j'aime ça le cinéma. Cela ne me coûte pas 10 euros par semaine pour me faire plaisir ! », Monsieur B.

« Des loisirs ? Euh... peut-être amener les enfants à la foire du Trône par exemple. On a prévu depuis un moment cette sortie, on a pris des dispositions pour que cela puisse se faire. », Monsieur Mat.

« Je vais de temps en temps au cinéma en famille. Ou bien j'amène ma femme, que j'ai connue en France, au Mac Do avec ses enfants et ma fille. », Monsieur F.

L'examen des principaux postes des dépenses de consommation pour les réfugiés de notre échantillon met en évidence que le logement et l'alimentation constituent des postes toujours prépondérants, à l'instar des autres catégories de ménages. D'autres types de dépenses, comme les dépenses consacrées aux NTIC, ne sont, pour autant, pas négligeables. En revanche, la part réservée aux loisirs et à la culture est faible, voire inexistante, faute

de revenus suffisants. Il existe donc, chez les interviewés, des dépenses primordiales et des dépenses facultatives, même si tous n'y consacrent pas une part identique de leurs revenus, en raison des choix qu'ils font suivant les contraintes et les habitudes de chacun. Et ceci, en gardant à l'esprit que ces contraintes sont susceptibles de varier sous la pression d'événements nouveaux (naissance d'un enfant, déménagement, perte d'emploi ou changement dans la situation professionnelle, etc.), comme l'illustrent les trois extraits d'entretien suivants :

« Je vis chez un ami congolais d'une église qui a quatre enfants. Mais il a récemment laissé la maison à un autre ami et celui-ci met les factures à son nom, il met tout à son nom. Je ne vais pas pouvoir rester. J'essaie de trouver un appartement, un F2. Je ne paie pas de loyer, de factures, mais je contribue. J'achète à manger pour tous les deux. », Monsieur Mi.

« Le bébé prend le biberon. Tous les quatre jours, il faut acheter une boîte de lait. C'est un vrai budget supplémentaire. Avec les couches, les lingettes, ça fait bien 120 euros par mois. », Monsieur Ba.

« Je suis en emploi depuis deux ans, mais j'ai signé un CDI récemment. La difficulté, c'est que je gagne moins que lorsque j'étais en CDD, car je suis à temps partiel. On m'appelle selon la demande pour installer des climatiseurs. Je touche 845 euros par mois. On m'a refusé l'APL lorsque j'étais en CDD car mes ressources étaient suffisantes. Aujourd'hui, j'en aurais besoin. », Monsieur Kiz.

Se pose alors la question de savoir si les réfugiés disposent d'argent pour capitaliser et s'ils sont particulièrement économes, une fois leur consommation satisfaite, compte tenu des aléas qui peuvent l'affecter.

²² En fait, les personnes sans loisir excluent sans doute de leur déclaration certaines activités comme le fait de lire, de regarder la télévision ou d'utiliser l'ordinateur pour le plaisir.

2

A

Une épargne de précaution

La capacité des réfugiés à épargner diffère suivant leurs situations professionnelles et familiales. Ces situations sont susceptibles d'évoluer et d'affecter la marge de manœuvre dont ils disposent. Ces trois extraits l'illustrent tout particulièrement :

« Quand je travaillais, j'épargnais environ 100 euros par mois sur mon Codevi. Mais les Assedic vont bientôt finir et avec le RMI, je ne sais pas si j'aurais encore la possibilité d'épargner. », Monsieur Mam.

« Je ne peux jamais mettre de l'argent de côté, c'est impossible. Quand je travaillais, oui, je mettais de côté, un peu. Environ 200-250 euros par mois. J'avais le SMIC, parfois plus. », Monsieur Ki.

« Il ne me reste rien à la fin du mois ces derniers temps, surtout depuis la naissance du petit. », Monsieur Ba.

Or, cette insécurité, relative, et le poids des dépenses de consommation sur le budget, amènent les réfugiés à concevoir l'épargne comme une forme de protection financière plutôt que comme un placement qui rapporte de l'argent. La majeure partie des interviewés favorise donc la précaution à court ou moyen terme et non la thésaurisation à long terme²³. Ces deux interviewés, par exemple, utilisent leur épargne « au cas où », ou pour faire face à une dépense anticipée :

« Si je dois payer plus, j'utilise l'argent que j'ai pu mettre de côté le mois d'avant. Donc, quand il me reste de l'argent, j'en garde au cas où. », Monsieur K.

« J'ai mis de l'argent de côté pour prendre un appartement pendant plusieurs mois, mais avec la fin de mon contrat cela ne s'est pas fait. », Monsieur Mi.

Les comptes bancaires sur lesquels les réfugiés placent leur argent leur permettent, par

²³ Reynald Blion fait le même constat pour les immigrés maliens et sénégalais qu'il a étudiés : « Les comptes semblent être utilisés régulièrement pour faire face à telle ou telle dépense mais ne semblent pas recueillir les sommes destinées à asseoir un projet de promotion sociale ou économique futur », (BLION R., *Économies et transferts migratoires, révélateurs des contradictions entre politiques et pratiques migratoires*, Institut PANOS Paris, septembre 2004, p. 13). Voir aussi : BLION R. et VERRIERE V., « Épargne des migrants et outils financiers adaptés. Pratiques des immigrés maliens et sénégalais résidant en France », *Migrations études*, n° 82, septembre-octobre 1998, p. 2-16.

ailleurs, d'être plus autonomes financièrement et d'assumer des dépenses supplémentaires, y compris quand il s'agit de comptes prévus, en théorie, pour un placement, comme ces deux interviewés le racontent :

« Le compte principal, à la Société générale, il sert pour les prélèvements automatiques des factures sur le salaire. L'autre, à la BNP, je ne prélève rien dessus. C'est ma réserve. Par exemple, je ne peux pas retirer plus de 180 euros à ma première banque parce que c'est plafonné, et j'en ai besoin, l'autre banque me sert à retirer plus. Je suis plus autonome, cela m'évite de demander à quelqu'un, de m'endetter... », Monsieur Mat.

« Avant de passer à temps partiel je pouvais épargner. Je mettais environ 200 euros de côté chaque mois sur mon Codevi. J'ai pu passer le permis de conduire grâce à cela. », Monsieur Kiz.

Cette épargne liquide, c'est-à-dire disponible sans délais, implique aussi une gestion rigoureuse des dépenses de consommation. Le témoignage suivant illustre le cas d'un réfugié particulièrement attentif au niveau d'épargne sur ses comptes :

« Quand je touche mon salaire, je liquide d'abord les grosses dépenses : logement et famille. Ensuite, j'essaie de boucher le trou que j'ai creusé le mois précédent sur mon livret A. Je fais en sorte que le solde ne baisse jamais. Cet argent vient essentiellement des heures supplémentaires que l'on me verse à la fin du trimestre. Ensuite seulement je vois ce qu'il me reste pour manger. », Monsieur Bas.

Quelques interviewés placent aussi de l'argent sur le compte de leurs enfants, dans une pers-

pective de thésaurisation à long terme, tandis que d'autres ont ouvert un plan d'épargne logement ou souscrit une assurance-vie. Un réfugié a même acheté des actions.

B Différentes stratégies pour épargner

Nous avons distingué au sein de notre échantillon deux catégories de personnes : ceux qui ont intégré l'épargne à leurs dépenses grâce à des prélèvements mensuels et ceux qui placent sur un compte épargne le solde mensuel de leur compte. Chez les premiers, il s'agit, en quelque sorte, d'une stratégie prévisionnelle :

« Je mets systématiquement 30 euros sur un Codevi et 45 euros sur un compte épargne. Ma femme met 30 euros sur son compte épargne. Généralement il me reste à peine 50 euros à la fin du mois. », Monsieur Ka.

Chez les seconds, il peut s'agir d'une stratégie de circonstance. A la fin du mois, les personnes placent une somme variable ou fixe sur un compte d'épargne ou répartie équitablement entre plusieurs comptes :

« A la fin du mois, il peut rester 600 euros, par là. On le garde. On le met sur le Codevi. On a aussi une assurance vie à la Maaf. », Monsieur Man.

« J'épargne auprès de ma banque. J'ai un compte courant à la Société générale et un compte épargne dans une autre banque. Quand il me reste de l'argent, c'est 50 % pour chaque compte. », Monsieur Mu.

C Plusieurs comptes pour des usages divers

L'ouverture de plusieurs comptes ne dépend pas seulement de la situation matrimoniale – cas des ménages où la conjointe et /ou les enfants de l'interviewé ont un ou plusieurs comptes – elle découle également des pratiques et des stratégies que nous venons d'évoquer. En fait, ils sont très peu dans notre échantillon à ne disposer que d'un compte²⁴. L'un d'entre eux le regrette, d'ailleurs, ouvertement :

« J'ai conservé le même compte en banque depuis que je suis demandeur d'asile. A la fin du mois, je laisse l'argent sur le compte, si jamais il y a une urgence. Mais je n'ai jamais songé à ouvrir un compte épargne. C'est une négligence de ma part, je n'ai pas cherché à en connaître les avantages. », Monsieur Mas.

Les autres ont changé de banque et/ou ouvert plusieurs autres comptes, pour divers motifs. Il y a, par exemple, ceux qui espèrent trouver ailleurs un meilleur taux d'intérêt. Mais il y a également ceux qui conservent leur compte chèque pour un usage subsidiaire (remboursements de la caisse primaire d'assurance maladie, versements du RMI) tout en gérant à côté un ou plusieurs autres comptes :

« Pourquoi une autre banque ? Parce qu'ils proposent des taux d'intérêt plus élevés. », Monsieur Mu.

« J'ai un compte courant à la Société générale et un compte chèque à La Poste que j'avais ouvert avant, quand j'étais demandeur d'asile, sans titre de séjour. Je veux le garder, c'est toujours celui-là pour les remboursements de la sécu. », Monsieur Ez.

« On est à la banque postale, mais c'est juste pour recevoir le RMI. », Monsieur Bi.

A noter qu'il est nécessaire d'ouvrir un compte bancaire pour percevoir le versement des aides sociales. L'article L312-1 du Code monétaire et financier stipule que tout individu a le droit d'ouvrir un compte en banque. Dans la pratique, La banque postale prend souvent en charge les plus précaires²⁵.

Les réfugiés trouvent donc un avantage à utiliser le système bancaire français, même si certains le font parfois d'une manière peu orthodoxe, avec des stratégies complexes et de court terme²⁶.

24 Tous les réfugiés interrogés ont un compte courant et vingt-trois un compte épargne (dont Codevi, livret A, plan épargne logement).

25 Comme le signale Georges Gloukovietzoff, la rareté de l'exclusion bancaire au sens strict est liée à l'action de La Poste et de certains établissements mutualistes qui constituent, pour les plus pauvres, une solution de dernier recours (GLOUKOVIEZOFF G. « Exclusion bancaire et financière des particuliers », *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, Paris, La documentation française, p. 167-205).

26 Car il est difficile de savoir si ces pratiques permettent la constitution d'un véritable patrimoine, comme le remarque Christian Loisy pour l'ensemble des ménages vivant en France : « Depuis le début des années 1980, on assiste à une diversification de l'offre de produits financiers et à l'émergence de comportements précautionneux qui ont sans doute conduit les ménages à se constituer un patrimoine sous des formes diverses. » (LOISY C., « L'épargne des ménages de 1984 à 1995 : disparité et diversité », *Economie et statistique*, n° 324-325, 1999, p. 113-134).

3 LE CONTRÔLE DES DÉPENSES

A Des stratégies multiples

Parce qu'ils n'ont pas toujours de quoi épargner suffisamment, les réfugiés tentent de contrôler leurs dépenses de consommation. De fait, ils élaborent des stratégies afin d'ajuster au mieux celles-ci aux revenus dont ils disposent. En voici plusieurs exemples :

« Au foyer, on me demande une participation de 25 % de mon salaire. Cela représente 400 euros, plus 77 euros de caution. Je paie 68 euros pour la cantine de mes enfants. J'ai mon assurance voiture à 70 euros mais je me déplace seulement le week-end avec, donc je dépense environ 55 euros par mois en essence. Pour la nourriture, on s'est fixé deux budgets. Pour les enfants, on dépense 180 en goûter, lait, couches, etc. Pour nous entre 260 et 280 euros. On fait le stock à Carrefour ou Lidl pour le mois, en viande, riz, semoule, huile... On

achète les légumes selon les besoins. Les loisirs, ça demande de l'argent donc on se prive un peu. Parfois, une fois tous les deux mois, on va au cinéma avec ma compagne. Sinon, on emmène les enfants au parc. On n'achète pas de vêtements régulièrement. C'est trop dur. Donc tous les six mois, on voit si on peut acheter quelque chose (...) Dans l'ensemble, c'est un peu difficile pour moi car nous avons beaucoup de dépenses. », Monsieur Kaw.

« Pour la télévision et l'écran plasma, ils ont refusé le crédit à la Fnac car j'habite dans un foyer. C'est ce qu'ils ont dit. Alors, j'ai payé cash. Depuis sept mois, j'avais prévu cette dépense (...) Il y a trois mois, je me suis déconnecté d'Internet cela me coûtait trop cher. J'avais un abonnement ADSL, avec le téléphone, cela me coûtait 79 euros tous les deux mois, cela faisait un trou dans mon budget. », Monsieur B.

« Il est possible d'économiser sur l'alimentation, en achetant en grosses quantités pour étaler le coût et pour éviter de multiplier les achats ponctuels qui reviennent plus cher. Et puis, on peut aller dans des magasins discounts comme les boucheries bon marché. Ma femme et moi nous faisons les courses tous

les deux mois. Cela ne coûte pas grand-chose quand on fait des provisions. », Monsieur O.

« Quand ma femme travaillera, cela ira mieux. Actuellement, on ne peut pas prendre de garde pour l'enfant, cela coûte cher. Heureusement, je ne travaille pas tous les jours, donc je peux parfois garder l'enfant. On a des femmes arabes à côté, des voisines, qui se sont proposées. Elles ne seront pas déclarées, alors elles ne demandent pas trop cher. Il faut que ma femme travaille (...) Quand elle aura trouvé, je ferai une formation qui me plaît par le Fongecif, j'aimerais un autre travail, quelque chose qui rapporte plus. », Monsieur M.

Comme nous pouvons le constater, certains réfugiés planifient leurs dépenses, tandis que d'autres les restreignent. En outre, les stratégies sont multiples et combinables. Chez les interviewés, il peut s'agir de :

- Déterminer les sommes il est possible ou souhaitable de consacrer à tel ou tel type de dépenses (exercice qui devient compliqué à réaliser quand les revenus sont faibles) ;
- Limiter drastiquement les dépenses sur certains postes budgétaires, interrompre une habitude de consommation ou différer un achat ;
- Anticiper les grosses dépenses ou certaines dépenses ponctuelles ;
- Rechercher des prix avantageux pour faire baisser les coûts, en particulier pour les biens de la consommation courante, et/ou acheter en grosse quantité ;
- Augmenter, par le travail, les revenus du ménage pour disposer d'une capacité de consommation plus importante.

B **Le découvert et le crédit : des outils à double tranchant**

A ces stratégies de planification ou de restriction des dépenses, s'ajoutent d'autres possibilités offertes par le système bancaire. Ainsi, le découvert permet de continuer à consommer quand l'argent manque. Huit personnes disent être à découvert régulièrement ou sporadiquement. Mais il s'agit, en quelque sorte, d'une stratégie subie, que les réfugiés ne vivent pas toujours bien, et qui risque, à terme, de nuire à la consommation :

« Après tout ça, il ne me reste rien, il n'y a que des découverts ! A peu près 500 euros par mois. On paie jusqu'au découvert, puis on rembourse, on paie tout le temps puis on recommence. Ce n'est pas la vie ça ! », Monsieur Ma.

Quant au crédit, il consiste à fractionner le paiement des biens et services acquis, puisque l'emprunteur doit rembourser progressivement. Les interviewés ont surtout invoqué comme motifs d'endettement : l'achat d'un véhicule ou d'équipements ménagers lorsque les réfugiés s'installent dans un logement autonome, par exemple ; le paiement de la caution et/ou du premier loyer ; les dépenses imprévues en raison d'un « coup dur » en Fran-

ce ou concernant la famille restée au pays.

Le recours aux banques plutôt qu'à d'autres sources de financement est plus fréquent, au motif que les banques s'avèrent exigeantes mais sûres. Les organismes de crédit, plus conciliants, constituent une autre solution, mais la plupart des réfugiés interviewés n'y recourent pas. Ils perçoivent souvent l'endettement comme une pratique « à double tranchant », susceptible de compliquer leur situation financière. Au point que certains y renoncent :

« Non, je n'ai rien acheté à crédit. Je ne peux pas. Je n'aime pas être endetté, c'est des embrouilles. C'est peut-être utile pour un projet efficace... mais pas pour acheter une télé ou autre. », Monsieur E.

Un avatar du crédit est aussi parfois utilisé : le paiement fractionné sans emprunt. À défaut d'emprunter la somme nécessaire, certains réfugiés demandent à payer en plusieurs fois, d'autant que tous n'obtiennent pas facilement de crédit bancaire. Cela concerne essentiellement les équipements électroménagers, les meubles, le matériel informatique, lorsque les magasins acceptent ce type de paiement :

« Maintenant, il faut un peu installer la maison. En fait, plutôt que de payer à crédit, je vais dans les magasins et je leur demande de payer petit à petit. Chaque mois, 20, 50, même 13 euros. Et puis le jour où c'est fini, ils me livrent. J'ai fait ça avec un "home cinema" avec Darty, des meubles chez But (...) Si je laisse l'argent sur mon compte, c'est moi qui ait la signature, c'est mon compte, je peux l'utiliser... alors qu'avec ce système, je finis par acheter. », Monsieur W.

Enfin, les réfugiés peuvent faire appel à la solidarité de leurs compatriotes en empruntant auprès d'eux. La régularité des remboursements peut s'avérer plus souple, car ils ne

paient pas d'intérêt et négocient sur d'autres bases que celle strictement financière, quand leur situation difficile ne leur permet pas d'honorer leur dette. Ce qui suppose de trouver des personnes conciliantes et de confiance, comme pour cet interviewé :

« J'ai aussi 1 000 euros de dettes auprès de différents amis. Je rembourserai quand j'aurai un nouveau travail. Ces personnes connaissent ma situation, elles comprennent. Ce sont des amis d'une église catholique d'Africains, j'y vais une fois par semaine. On s'entraide. », Monsieur Ki.

C **La** **« ristourne » :** **un cadeau** **empoisonné**

La solidarité communautaire s'exprime également au travers d'un système informel organisé. C'est le cas avec ce que les interviewés nomment la « ristourne » ou la « tontine », termes qui désignent, en fait, un seul et même phénomène. Il s'agit d'un système communautaire d'entraide financière dont le principe est relativement simple : plusieurs participants se réunissent régulièrement ; chaque participant verse une somme déterminée à l'avance ; les participants reçoivent à tour de rôle l'ensemble des sommes versées. La « ristourne » ne repose donc pas sur l'emprunt. Elle constitue une source de financement susceptible d'aider les réfugiés à faire face à leurs dépenses, dès lors qu'ils contribuent à une sorte d'épargne

collective. En France, la participation à une « ristourne » dépend des liens que les réfugiés entretiennent avec leur communauté et des situations qu'ils vivent, par exemple lorsqu'ils ne peuvent obtenir un crédit du fait d'une situation professionnelle instable. Ceux qui participent à une « ristourne » manifestent leur volonté d'accroître, par ce moyen, leur capacité à épargner :

« Je participe de temps en temps à des cotisations communautaires où je retrouve des amis, des connaissances. Je ne cote pas tous les mois car ce n'est pas obligatoire. L'argent que je toucherai avec ce système, je le mettrai sur mon compte épargne. J'ai des petits projets d'avenir. J'essaie de mettre de côté pour monter une petite entreprise de livraison ou de nettoyage en France. Je veux profiter de la vie ici. Je veux créer mon propre emploi et aussi pour d'autres personnes. », Monsieur Nz.

Cependant, la suspicion prédomine chez la plupart des réfugiés de notre échantillon, qu'ils aient expérimenté le système ou qu'ils en aient seulement entendu parler. Le manque de garanties, l'obligation de verser régulièrement de l'argent, les conflits qui peuvent en découler, l'illégalité du système et la défiance religieuse (« c'est contraire à la religion ») suscitent de fortes réticences. Et ceci, d'autant plus que le système attire les escrocs, si l'on en croit cet interviewé :

« La tontine ! Non je n'aime pas. Y a des moments où les gens ne sont pas sérieux. Vous risquez de ne rien recevoir quand cela vient à votre tour. Les gens prennent au début puis ne donnent plus, s'éclipsent. Certains vous font croire qu'ils sont en contact avec d'autres, ils viennent vous voir, ils savent que vous travaillez le samedi, ils vous disent que les gens se voient le samedi, ils prennent votre argent et font les intermédiaires. Et puis en fait les autres n'existent pas. Celui qui a pris votre argent vous dit qu'il ne peut rien vous donner quand cela vient à votre tour car

les autres ne l'ont pas payé. Il y a des gens qui connaissent le milieu et qui s'en servent pour escroquer. Je connais des gens qui ont vécu ça. Je préfère faire la ristourne pour moi, avec ma banque. Je me méfie. », Monsieur Ki.

En revanche, certains n'en rejettent pas le principe mais n'y participent pas, ou plus, faute de temps, de moyens, ou parce qu'ils ne connaissent pas de personnes fiables pour le faire :

« Je n'ai pas le temps d'en être. Il faut envoyer au pays, j'ai autre chose à penser. Et puis, il faut rembourser. », Monsieur M.

« Les tontines je faisais ça avant. Mais avec la liste des dépenses que je vous ai faite et ma paie, vous voyez vous-même que c'est un peu juste. », Monsieur W.

« La cotisation ? Je n'en fais pas. Je ne trouve pas de gens pour le faire. Ma femme y a pensé. Je trouve aussi que ce serait intéressant, mais il faut trouver des gens sérieux. Il n'y a pas de document légal. », Monsieur Ba.

Loin d'être démunis dans une société qui n'est pas la leur, les réfugiés de notre échantillon font preuve, au contraire, de capacités d'adaptation. A l'instar d'autres ménages dont les revenus sont modestes, ils mettent en œuvre des stratégies pour contrôler leurs dépenses de consommation : qu'il s'agisse de les planifier, d'arbitrer entre différents postes de dépenses ou de réduire les coûts par des astuces de consommation ou de consommateur... Pour autant, cela ne suffit pas toujours. Aussi, l'épargne de précaution, le découvert ou le crédit constituent des moyens de gestion supplémentaires. Les réfugiés peuvent, en outre, disposer de ressources propres à leur communauté grâce à l'entraide individuelle ou collective. Mais ces solutions, loin d'être idéales, sont diversement appréciées et compliquent parfois les situations.

Partie II

Les transferts d'argent et le rapport au pays d'origine

1 LES TRANSFERTS D'ARGENT DES MIGRANTS DANS LE MONDE

A la nécessité de s'intégrer dans un nouveau pays s'ajoute, pour les réfugiés, le devoir de faire vivre leur famille restée dans le pays d'origine, par l'envoi d'argent ou de dons en nature. Et ceci, d'autant que les attentes sont fortes et que la France est souvent perçue, par ceux qui sont restés, comme le pays de cocagne. Il convient, avant d'analyser les pratiques, de les replacer dans un contexte plus général, en abordant les principaux constats réalisés sur les transferts d'argent des migrants.

La multiplication des travaux atteste de l'intérêt que les transferts suscitent auprès des gouvernements, institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OCDE) et chercheurs spécialisés dans les questions migratoires²⁷. Une agence internationale des transferts d'argent a même été créée en 2003 par la Banque mondiale et le *Department of international development*, avec comme objectifs d'améliorer les statistiques, de coordonner des programmes prenant en compte ces questions et d'étudier leur impact. En outre, depuis le sommet du G8 de Sea Island en 2004, le FMI, l'OCDE et la Banque centrale européenne, ainsi que les services concernés des Nations unies, participent à un groupe de travail spécifiquement destiné à améliorer l'information statistique concernant les transferts²⁸.

27 Voir, par exemple, pour une approche globale et synthétique : OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, 2006, 343 p. ; MILHAUD C., *L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne*, 2006, 114 p. ; CHARBIT Y. et CHORT I., « Les transferts monétaires des migrants : pays industrialisés et pays en développement », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n° 2, 2006, p. 127-154.

28 Direction des politiques de développement, « Les remises », *Les notes du jeudi*, n° 54, 16 mars 2006, p. 1.

A Un phénomène économique de grande ampleur

Les transferts des migrants représentent une manne importante : 220 milliards de dollars en 2006, selon la Banque mondiale, soit deux fois plus que l'aide au développement versée par les pays riches²⁹. Dans le cas de la France, Charles Milhaud donne le chiffre de 7,95 milliards d'euros en 2005, soit 0,5 % du PIB français. Au sortir de la Seconde guerre mondiale, l'investissement américain en Europe a représenté 1 % du PIB des Etats-Unis pendant quatre ans. Ainsi, en proportion, les transferts actuels des migrants vivant en France vers leur pays d'origine équivalent à un demi-plan Marshall³⁰. Il s'agit donc d'un phénomène économique de grande ampleur, même si les estimations restent approximatives et ce pour au moins deux raisons :

- Une part substantielle des transferts passe par des circuits informels, c'est-à-dire en dehors des banques et des organismes de transferts internationaux ;
- Les estimations chiffrées proviennent habituellement des balances des paiements

des pays dont le FMI dispose. Or, d'une part, certains pays négligent de fournir les informations statistiques adéquates ; d'autre part, les rubriques conçues par le FMI pour comptabiliser les transferts dans les balances des paiements agrègent souvent divers mouvements de capitaux : salaires des travailleurs frontaliers, dont la France, par exemple, bénéficie largement ; blanchiment d'argent ; flux provenant de paradis fiscaux...

De fait, selon la Banque mondiale, le montant global des transferts est, en réalité, le double des statistiques officielles, lesquelles ne reflèteraient que la partie émergée de l'iceberg...

1

Des sommes inégalement réparties

Les transferts d'argent concernent aussi bien les pays riches que les pays pauvres. Les premiers ont plutôt tendance à émettre les transferts qu'à les recevoir. Les Etats-Unis constituent ainsi le premier pays émetteur de transferts, devant les principaux pays d'Europe de l'Ouest et les pays producteurs de pétrole³¹. Les seconds, en revanche, bénéficient davantage des transferts. Pour autant, le gros des montants ne converge pas vers les zones géographiques les plus défavorisées mais vers les zones les plus peuplées du monde en voie de développement et/ou vers celles qui comptent les diasporas les plus nombreuses (l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Asie devançant très largement l'Afrique sub-saharienne). En 2003, par exemple, le Mexique, l'Inde et les Philippines arrivaient en tête des pays bénéficiaires des transferts-migratoires³². Il faut, en outre, compter avec la réussite des migrants : les sommes trans-

²⁹ « Les remises », *art. cit.*, p. 2.

³⁰ *L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne*, *op. cit.*, p. 44.

³¹ En 2003, par exemple, la France était le cinquième émetteur de transferts migratoires. « Les transferts monétaires des migrants : pays industrialisés et pays en développement », *art. cit.*, p. 4.

³² « Les transferts monétaires des migrants : pays industrialisés et pays en développement », *art. cit.*, p. 7.

férées sont d'autant plus importantes que les migrants occupent des postes qualifiés ou travaillent dans des pays qui offrent à leur main d'œuvre un niveau moyen de rémunération relativement élevé.

Les transferts d'argent des migrants ne renvoient pas non plus aux mêmes enjeux suivant les pays. Le poids dans le PIB est important pour les pays pauvres mais accessoire pour les pays riches. Ainsi, exprimé en rapport au PIB, ces transferts s'élèvent, par exemple, en 2005, à 24,2 % pour Haïti, à 22,8 % pour la Jordanie, à 16,2 % pour le Nicaragua ou encore à 10,9 % pour le Maroc³³. Autant de proportions qui ne sont pas négligeables. Enfin, la croissance et la concentration des flux en direction des pays en développement tendraient, ces dernières années, à se renforcer³⁴.

2

Une pluralité de motifs

Les transferts reposent sur des motifs variés, parfois simultanés ou successifs, qui répondent à des nécessités économiques, mais aussi à des règles sociales. Les migrants envoient de l'argent pour aider leur famille proche ou élargie (paiement du loyer, aide alimentaire, paiement des soins médicaux, financement des études, prêts aux amis), pour contribuer aux événements sociaux importants (mariage, enterrement, fête religieuse, etc.), pour constituer un patrimoine ou pour développer les infrastructures locales (construction d'une maison, achat de terres, création d'entreprise, investissement dans des équipements collectifs). Il n'est pas non plus rare que les migrants remboursent une

dette, contractée auprès de la famille ou de la communauté, destinée à assumer les frais du voyage avant l'installation dans le pays d'accueil. S'y ajoute, chez certains, la recherche de prestige : les envois renforcent leur statut social et celui de leur famille auprès de la communauté, en plus de diversifier et d'augmenter les ressources financières³⁵. Dans son rapport de 2006, l'OCDE a élaboré une typologie des motifs. Sont ainsi distingués :

- L'altruisme pur qui consiste à assurer le bien-être de la famille dans le pays d'origine ;
- Le simple intérêt personnel qui ramène aux envois destinés à la famille chargée de s'occuper des biens que le migrant possède ou parce que celui-ci veut s'assurer un héritage ultérieurement ;
- Les arrangements familiaux, en contrepartie du remboursement du financement de la migration ; le migrant assure l'éducation des jeunes restés dans le pays d'origine et l'augmentation du niveau de vie de la famille, pour l'inciter à se lancer dans des projets d'investissement. Ce dernier type est aussi appelé altruisme tempéré ou intérêt personnel bien compris³⁶.

B Des effets mitigés sur les pays bénéficiaires

33 « Les remises », *art. cit.*, p. 3.

34 Comme le signalent Yves Charbit et Isabelle Chort en comparant deux séries de données en 1985 et en 2003 (« Les transferts monétaires des migrants : pays industrialisés et pays en développement », *art. cit.*, p. 7). En 2003, dix des cent quatre pays sélectionnés par les auteurs pour leur étude percevaient 52,5 milliards de dollars soit 61 % des transferts d'argent.

35 Voir, par exemple, AZAM J et GUBERT F. « Ceux de Kayes : l'effet des transferts des émigrés maliens sur leur famille d'origine », in HERAN F., *Immigration, marché du travail, intégration*, rapport au Commissariat général au plan, 2002, p. 203-230.

36 *Perspectives des migrations internationales*, *op. cit.*, p. 156-157.

Les transferts d'argent des migrants suscitent aujourd'hui de nombreux travaux parce que les gouvernements et les institutions internationales s'efforcent de les utiliser pour favoriser le développement économique. Si leurs effets positifs ne peuvent être niés, il apparaît cependant que le développement économique se heurte à de sérieux obstacles. En réalité, plusieurs thèses s'affrontent. Leur impact réel est, tout d'abord, difficile à déterminer au plan macro-économique, à l'instar de l'aide au développement. En outre, de nombreuses études apportent un éclairage au niveau de régions déterminées, mais ne sont pas généralisables.

1

Un impact positif sur la pauvreté

Les transferts apporteraient sur le plan macro-économique une source significative de devises, donc augmenteraient le revenu national et financeraient une partie des importations. Ils assureraient également la subsistance et l'avenir des familles à travers le financement des besoins élémentaires (nourriture, gîte, habillement), de l'éducation et de la santé. Ainsi, la Banque mondiale et le *Department of international development* estiment qu'une augmentation de 10 % de la part des transferts dans le PIB d'un pays se traduit par une diminution de la pauvreté de 1,2 %³⁷.

2

Une portée limitée

Mais, comme nous l'évoquions plus haut, la plus grande partie des transferts ne converge pas vers les pays les plus pauvres, ni vers les populations les plus démunies. En outre, plu-

sieurs études mettent en évidence que les transferts concernent surtout la consommation courante des familles, c'est-à-dire qu'ils sont destinés à améliorer leur quotidien, et non prioritairement l'investissement productif ou immobilier³⁸. Ce qui limite, de fait, leur impact sur le développement économique national. Enfin, ils génèrent parfois des effets « pervers » : exode des travailleurs qualifiés et « culture de la dépendance »³⁹.

Les recommandations et préconisations des différents rapports reflètent, d'ailleurs, la volonté des gouvernements et des institutions internationales de contourner ces écueils en favorisant les transactions (sécurisation et baisse des coûts des transferts), en incitant à l'investissement productif avec de nouveaux produits financiers pour les migrants et en encourageant le microcrédit.

Le compte épargne codéveloppement : un outil financier pour le codéveloppement.

Le compte épargne codéveloppement illustre, en France, cette volonté de favoriser l'investissement productif des migrants en favorisant et en valorisant leur épargne. Créé par la loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006, relative à l'immigration et à l'intégration, et mis en place par le décret n° 2007-218, il est destiné à recevoir l'épargne de migrants, ayant la nationalité de pays figurant sur une liste fixée par arrêté, afin de financer des actions concourant au développement économique dans ces pays. Il donne droit à des déductions fiscales.

³⁷ « Les remises », *art. cit.*, p. 3.

³⁸ Voir, par exemple, pour la France : « Épargne des migrants et outils financiers adaptés. Pratiques des immigrés maliens et sénégalais résident en France », *art. cit.*, et SANDER C. et BARRO I. *Étude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et des services de transfert en micro-finance*, Social programme finance, Document de travail n° 40, 50 p.

³⁹ A propos de la dépendance voir : « Ceux de Kayes : l'effet des transferts des émigrés maliens sur leur famille d'origine », *art. cit.*

2

LE CAS DES RÉFUGIÉS CONGOLAIS INTERROGÉS

Notre étude s'efforce d'apporter quelques éléments d'informations susceptibles de compléter certains constats déjà réalisés, notamment sur les motifs et les destinataires, pour d'autres populations.

A

Des envois pour faire vivre la famille

Les envois vers le pays d'origine paraissent incontournables. Ainsi, deux interviewés seulement disent n'avoir jamais envoyé d'argent

dans leur pays d'origine. Ils restent très laconiques sur les raisons qui motivent cette décision (l'un d'eux évoque le fait qu'il n'a pas vraiment de famille), comme s'ils voulaient éviter d'en parler. Cela se comprend aisément si nous gardons à l'esprit que le soutien à la famille et à la communauté est quasi obligatoire, ainsi que le laisse entendre ce réfugié :

« La question des transferts est incontournable, même pour les réfugiés qui sont censés ne plus avoir de lien avec leur pays d'origine. En Afrique on ne peut pas couper tous les liens avec la famille, c'est impossible, mais on ne peut pas faire venir toute la famille, elle est trop étendue. Chez moi, par exemple, nous sommes trente frères et sœurs. Mon père avait des plantations, des maisons en location... Cela faisait des revenus et on pouvait travailler. Mais avec la guerre, la situation a fortement changé. », Monsieur O.

Derrière la solidarité quasi obligatoire se cache, comme pour les autres catégories de migrants, différents motifs : nourrir les enfants et/ou les parents proches, financer leur logement, financer les études et les soins médicaux, participer financièrement aux fêtes

tes et aux enterrements, entretenir les liens de solidarité ou manifester de l'affection par des cadeaux, de l'argent de poche... En fait, les envois sont surtout destinés à assurer la subsistance des bénéficiaires ou à régler des problèmes qu'ils assument difficilement. Parmi tous ces motifs recensés chez les interviewés, ceux qui reviennent le plus fréquemment concernent les envois pour les besoins alimentaires et pour financer les études et les soins médicaux. En soi, cela n'est pas surprenant. D'une part, la République démocratique du Congo a été dévastée par les guerres, l'indigence y sévit de manière endémique ; d'autre part, la population ne bénéficie pas de la gratuité, au moins partielle, pour l'éducation et pour la santé (voir en annexe 1). Enfin, les réfugiés sont souvent dans une situation financière en France qui limite les transferts à des envois ciblés et prioritaires, même si l'envie d'investir ne leur manque pas, comme l'expriment ces deux interviewés :

« J'avais envisagé de construire une maison là-bas et d'envoyer de l'argent pour cela. Mais, pour le moment, j'attends d'être stable en France, d'avoir un appartement. », Monsieur B.

« Je n'ai pas encore envisagé d'envoyer pour construire une maison. Mes ressources sont limitées, mais j'aimerais. », Monsieur K.

Ce type de projet, qui laisse à penser que certains réfugiés espèrent à terme rentrer un jour, concerne un investissement personnel et immobilier⁴⁰. Mais nous n'avons pas rencontré de réfugié évoquant un projet d'investissement économique destiné à dynamiser le pays d'origine (création d'entreprise, rénovation des infrastructures locales...).

Une hiérarchie des bénéficiaires et des envois suivant les circonstances

Deux catégories de personnes bénéficient des envois : les membres de la famille restreinte et les membres de la famille élargie (voir encadré ci-dessous). Les ressources des réfugiés étant limitées, ces derniers ont effectivement en tête une hiérarchie des bénéficiaires de leurs transferts. En d'autres termes, certaines personnes sont plus aidées que d'autres. Les réfugiés semblent privilégier leurs enfants, leurs conjointes et leurs pères et mères biologiques alors que les autres membres de la famille et les amis passent au second plan. Mais cette hiérarchisation des bénéficiaires n'est, en réalité, pas toujours aussi tranchée :

« Il y a les transferts systématiques et les transferts ponctuels. Lorsqu'on a des parents, les transferts sont presque systématiques. En ce qui me concerne, j'aide mes parents, mais aussi mes enfants restés au pays et certains de mes frères qui poursuivent leurs études. Mais je suis obligé de m'imposer une discipline : je n'envoie pas à tous mes frères, je ne me sens pas obligé. J'aide ceux qui sont encore jeunes pour leurs études, je leur envoie de l'argent régulièrement ; pour les autres, j'envoie ponctuellement. », Monsieur O.

D'autant qu'un réfugié peut, par exemple, prendre en charge complètement les enfants d'un frère :

« J'aide les enfants de mon frère qui sont sous ma tutelle. Pour les nourrir mais aussi pour les études. L'école au Congo est payante, ce n'est pas comme en France. », Monsieur Ki.

40 L'espoir d'un retour ultérieur (finir ses jours sur sa terre natale) est assez répandu, comme nous le remarquons à l'occasion de notre étude sur la naturalisation (FRANCE TERRE D'ASILE, « De l'exil à la démarche de naturalisation », *Les cahiers du social*, n°9, septembre 2005, 66 p.).

Et parce que les dons d'argent se font, en outre, en fonction des problèmes, des circonstances, des appels au secours et de la gravité des situations, comme l'illustrent les trois extraits ci-dessous :

« J'envoie régulièrement de l'argent à mon oncle. C'est le chef de famille, c'est lui qui gère tout au pays et qui redistribue ce que j'envoie. Je l'appelle souvent pour prendre des nouvelles et je lui explique à qui il doit donner. Je donne de l'argent pour nourrir mon fils, c'est mon oncle qui le garde. Parfois aussi à des amis lorsqu'ils ont besoin d'aide. En fait, ça dépend des problèmes, des circonstances. », Monsieur B.

« J'envoie, parfois, à ma mère au pays et à ma fille à New York. Plus souvent à ma mère parce qu'elle en a plus besoin que ma fille. Ma fille, elle n'en a pas trop besoin (elle est hébergée par des amis), alors j'envoie de l'argent de poche. J'envoie aussi à ma famille, à des amis, mais ce n'est pas souvent, que quand il y a un problème. Ce n'est pas automatique. On m'appelle au secours et je dépanne si je peux. », Monsieur Mat.

« Quand il y avait la guerre, j'ai donné plusieurs fois, quand il y avait des blessés. Parfois, il y a un ami, avec qui tu as étudié, qui me demande pour régler quelques problèmes. Il y a beaucoup de problèmes là-bas, des décès, payer les frais scolaires alors que les gens n'ont pas de travail. », Monsieur R.

De fait, la solidarité suivant les situations ou certaines obligations morales, la parenté sociale notamment, l'emporte parfois sur la hiérarchie des bénéficiaires et des priorités que les réfugiés s'imposent. Certains choisissent, malgré tout, de n'aider que leurs parents et

enfants, laissant les autres de côté. C'est le cas, par exemple, avec ces trois interviewés :

« Ma famille vit dans le nord du pays, mais mes enfants sont à Kinshasa avec ma mère. Je donne à mes enfants, je dois les nourrir, ce n'est pas à quelqu'un d'autre de le faire. Je ne peux pas envoyer à d'autres personnes, je n'ai pas les moyens. Je donne pour qu'ils mangent, mais aussi pour qu'ils étudient pour préparer leur avenir. », Monsieur N.

« Je n'envoie qu'à mon père et à ma mère. Là-bas, si on connaît ton numéro de téléphone, ils vont t'emmerder. Quand tu n'es pas stable, tu ne peux pas donner. Là-bas, tout le monde te demande. Ils pensent qu'en France, tu ramasses l'argent par terre. Quand on a une famille à nourrir ici, il faut respecter. », Monsieur Man.

« Oui, bien sûr, j'envoie là-bas. Je dois pourvoir aux besoins de mes enfants, sinon qui va le faire ? Je leur envoie chaque mois 100 dollars, ça fait environ 76 euros. Toute ma famille est là-bas, sauf ma petite sœur. Mais je ne m'occupe que de mes enfants, je ne peux pas m'occuper de tout le monde. Ils gagnent correctement leur vie. Les mariages, les deuils ? Mais, avec quels moyens ? Ma première famille, c'est mon épouse et mes enfants... », Monsieur W.

Parenté sociale et famille élargie⁴¹

Le continent africain n'est pas, d'un point de vue culturel, homogène. Pour autant, nous pouvons expliciter les notions de parenté sociale et de famille élargie, car elles renvoient à des types de relations sociales suffisamment répandus sur ce continent pour qu'elles puissent s'appliquer à ce que les interviewés d'origine congolaise nous ont exposé.

En réalité, ces deux notions se recoupent. La parenté est qualifiée de sociale et la famille d'élargie parce que l'une et l'autre sont plus sociales que biologiques. Les individus peuvent se considérer comme parents en l'absence de liens de sang. C'est ainsi que les individus d'une même génération s'estiment, selon le contexte culturel, frères ou sœurs. Quant à la famille élargie, elle est née du « don d'enfant », qui traduit un contrat de confiance entre adultes concernant l'éducation et l'intérêt de l'enfant. En d'autres termes, la responsabilité éducative est facilement transférable entre adultes suivant les circonstances. Les enfants, dans un village, par exemple, relèvent de la responsabilité de tous les adultes qui les surveillent. L'existence de « parents sociaux » rend possible ce transfert de responsabilité qui déborde le cadre strictement biologique. La parenté sociale et la famille élargie ne sont, d'ailleurs, pas spécifiques aux cultures africaines. Elles permettent, cependant, de comprendre pourquoi une bonne partie des interviewés se sent moralement obligée d'aider, en plus des proches, des personnes plus éloignées du point de vue des liens du sang, voire sans filiation biologique⁴².

Une contrainte familiale variable

La contrainte que représente la famille restée dans le pays d'origine varie, en fait, suivant plusieurs facteurs :

LE FAIT D'AVOIR OU NON DES ENFANTS DANS LE PAYS D'ORIGINE.

Au-delà des obligations morales liées à la parenté, partir revient souvent, pour les réfugiés, à laisser leurs enfants à la garde d'un tiers. Ils doivent donc donner pour leurs enfants mais aussi pour celui ou celle qui en a la charge :

« Mes enfants habitent avec ma nièce. Elle a trente ans, elle a arrêté ses études pour s'en occuper. Elle ne peut rien faire à cause de moi, ne peut pas travailler, ne peut pas se marier. Je l'entretiens aussi comme mes enfants. Il faut que je paie le loyer, les factures, les frais scolaires, la nourriture, l'hôpital quand ils sont malades. », Monsieur Ma.

LA SITUATION DES FAMILLES.

Celles-ci ne connaissent pas, effectivement, les mêmes difficultés et ne disposent pas des mêmes ressources dans le pays d'origine. Par exemple, les personnes malades chroniques ont besoin de soins médicaux fréquents :

« Pourquoi je donne ? L'école au pays est payante. Surtout, ma fille souffre d'asthme. Des fois, il y a des coups de fil supplémentaires pour des urgences. », Monsieur Ng.

Ou bien, un loyer à payer à Kinshasa nécessite un soutien financier dont peuvent se passer ceux qui sont propriétaires de leur maison dans un village, comme s'en plaint Monsieur D :

41. Voir à ce sujet : MUANZA K., *L'immigration africaine en France : ses diversités et ses constantes culturelles*, conférence du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage de l'académie de Paris, 22 janvier 2004, 5 p.

42. D'après un interviewé, les oncles maternels, chez les réfugiés issus du Bas Congo, bénéficieraient des transferts autant que les parents biologiques car le système est matrilinéaire. Mais nous n'avons pas vérifié cette information.

« Ma famille vit à Kinshasa, pas dans un village. Ils n'ont pas leur maison qui leur appartient. J'ai un loyer à payer pour eux. Pour être bien là-bas, il faut compter 150 dollars. »

Enfin, une province déchirée par les exactions des milices armées et les affrontements avec l'armée régulière aggravent les conditions de subsistance des personnes qui y vivent, mais les rendent moins accessibles :

« J'envoie surtout à ma fille. Elle est hébergée chez un ami de fac. Je dois lui donner de quoi s'occuper d'elle. Pour mon fils, c'est plus difficile. Ma mère, qui héberge mon fils, habite dans une zone de guerre. C'est mélangé, des Rwandais, etc., ce n'est pas sécurisé. », Monsieur Sa.

LA PLACE DANS LA FRATRIE.

L'aîné ou le chef de famille semble avoir plus de responsabilités que les autres membres de la famille. C'est le cas pour ces deux interviewés qui expriment ce que cette charge morale représente :

« Je suis l'aîné de la famille. En Afrique, c'est une lourde responsabilité. Je suis toujours sollicité ; c'est très dur. J'ai neuf frères et sœurs. Ils sont tous étudiants. Je les aide pour les études, en plus de mes enfants qu'il faut nourrir, soigner, à qui il faut payer l'école. On se serre la ceinture ici pour aider les autres là-bas. », Monsieur K.

« Avant de quitter le Congo, j'étais chef de famille et ma situation professionnelle me permettait de soutenir pas mal de gens (il était avocat). Je dois continuer à les aider, même avec les moyens que j'ai ici. Malgré un salaire correspondant à celui d'un Français, je dois faire face à des dépenses : loyer, factures, etc., qui limitent ma marge de manœuvre et ma capacité à donner. Parfois, je me sens responsable de la débâcle de la famille... », Monsieur O.

LA PRÉSENCE D'AUTRES SOUTIENS DE FAMILLE, EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER.

Etre le seul à envoyer oblige à assumer pleinement cette charge, alors que la présence de frères ou de sœurs en France ou à l'étranger permet de la soulager, dès lors que ces derniers disposent de revenus :

« J'envoie parfois à ma mère. Mais mes grands frères qui sont aux Etats-Unis envoient aussi. Eux, ils touchent beaucoup, alors... », Monsieur Man.

En outre, les contraintes en termes d'obligations familiales ne sont pas figées. Monsieur D, par exemple, relate comment les événements familiaux dans son pays d'origine ont affecté sa situation en France :

« Avant j'envoyais de temps en temps, mais à la mort de ma sœur en France je suis devenu l'aîné et puis il y a eu le décès de mon père qui travaillait. Ma mère est devenue dépendante, donc j'envoie tous les mois (...) Avec la dégradation de la situation au Congo, il faut davantage soutenir sa famille. On est devenu des machines à fournir. »

Ainsi, la dégradation de l'état de santé du père ou le décès de l'aîné, qui faisait vivre la famille, peut amener à renforcer l'aide financière.

3

Un arbitrage délicat

Les réfugiés sont donc placés au cœur d'un dilemme : vivre ici et faire vivre là-bas. Ils doivent arbitrer entre ces deux types de contraintes. La plupart d'entre eux disent ou laissent entendre qu'ils aimeraient envoyer davantage et plus souvent. Ils vivent comme

une frustration de ne pouvoir le faire. En outre, le poids de la famille restée dans le pays d'origine est d'autant plus mal ressenti que la lenteur de la procédure de rapprochement familial complique, apparemment, les difficultés financières en France. La doléance de ce réfugié, par exemple, qui attend ses enfants depuis 2002 et dit, en outre, avoir dépensé 900 euros pour toutes les démarches administratives, s'avère particulièrement explicite :

« Tout ça, mon découvert bancaire chronique, c'est parce que mes enfants sont au pays et que je dois payer le loyer et les nourrir. J'ai trop de dépenses, trop. », Monsieur Ma.

Aussi, les réfugiés s'évertuent à faire au mieux. Concrètement, l'arbitrage entre les contraintes ici et là-bas se traduit par diverses stratégies destinées à limiter la pression familiale :

ROMPRE AVEC LA FAMILLE.

Elle reste, dans notre échantillon, marginale. D'autres réfugiés, en revanche, suspendent momentanément le contact, durant le laps de temps où ils ne peuvent faire de dons comme, par exemple, durant la demande d'asile où il ne leur est pas possible de travailler. Ces manières de faire sont parfois lourdes de conséquence et susceptibles de générer de la rancœur. Cela n'est pas anodin, surtout pour ceux qui gardent l'espoir de rentrer un jour dans leur pays d'origine, ainsi que Monsieur D l'explique :

« Celui qui ne donne pas, quand il mourra et que son corps reviendra au pays, qui lui fera l'enterrement ? »

RAISONNER LA FAMILLE.

Les réfugiés qui mettent en œuvre cette stratégie expliquent les difficultés qu'ils rencontrent en France en espérant faire baisser le

niveau des sollicitations :

« J'envoie à mes sœurs et au reste de la famille, quand ils font une demande. Mais je leur explique la réalité de la situation en Europe. Aussi ils ne demandent pas souvent, seulement pour l'urgence : maladie, décès. », Monsieur Mu.

ACQUÉRIR UN MOYEN DE SUBSISTANCE POUR LA FAMILLE.

Enfin, certains ont investi dans un moyen de subsistance (achat d'un véhicule, d'un commerce, construction d'une maison) afin de ne plus se sentir dans l'obligation d'envoyer de l'argent régulièrement :

« J'avais acheté une voiture que j'ai envoyée à ma sœur. La voiture a servi à ma sœur qui en a fait un taxi. Elle a embauché un chauffeur. Elle peut gagner un peu d'argent. Grâce à cela, je n'ai plus d'argent à donner. », Monsieur F.

Il semble, d'ailleurs, que cela concerne plutôt les membres de la famille élargie dont il faut habilement repousser les sollicitations. C'est, en tout cas, ce que Monsieur D laisse entendre :

« La famille en Afrique : c'est élargi ! Par exemple, les frères de mon père ou de ma mère, ils ne me lâchent pas. Ils peuvent dire : " il n'aide que ses parents ", ça crée des querelles alors il faut envoyer pour calmer. Celui qui n'aide que son père ou sa mère se met à dos les autres, ou alors il achète un petit commerce à ses oncles pour être tranquille après. »

Malgré ces stratégies, il arrive que la pression soit trop forte ou l'évènement exceptionnel. Aussi, ceux qui cèdent aux sollicitations, lorsque la situation de la famille se dégrade, se mettent parfois financièrement en difficulté. C'est le cas pour ces trois interviewés :

« Il y a quelques temps, j'ai eu une personne malade de ma belle famille, on a voulu l'envoyer se soigner en Afrique du Sud, car au pays avec la guerre c'était difficile de la faire soigner. On a même dû emprunter à des compatriotes ici. On a remboursé ensuite, mais on n'a pas pu payer le loyer, comme je vous ai dit. Malheureusement la personne est morte quand même. C'est la vie. », Monsieur K.

« J'ai ma famille au pays, mes parents. Parfois, j'envoie quand les gens sont malades. Je ne peux pas le faire régulièrement. Mais si quelqu'un a de graves soucis de santé, même si moi-même j'ai du mal à survivre, je leur envoie. », Monsieur Ba.

« J'ai envoyé à l'occasion du décès de mon père en 2004, pour son enterrement. Là, j'ai été obligé de me sacrifier, malgré le RMI, alors que je ne travaillais pas. », Monsieur M.

En outre, dans un couple se pose souvent la question de la belle famille, ce qui complique la situation et ajoute aux contraintes liées à la solidarité, comme l'explique Monsieur D :

« Souvent, en fin d'année on fait un geste envers la belle famille. Il faut une reconnaissance. Y a des gens qui s'en foutent, mais faut le faire. La famille de ta femme peut aussi t'aider ou aider ta famille là-bas. »

La plupart des interviewés n'y ont, cependant, pas fait référence. Pour les autres, l'arbitrage semble avoir été facile, du fait de la situation des conjointes, ainsi que l'illustrent les deux cas de figure suivants :

« Ma femme ne peut pas trop donner à sa famille parce qu'on a une charge déjà avec nos enfants. Sa famille le comprend. Ici, elle est seule et sa famille au pays vit en province. On

envoie rarement. Ça arrive que l'on rembourse les frais de transport à sa famille quand elle vient à Kinshasa vendre son poisson et sa viande, pour qu'elle n'ait pas de frais et profite de tout l'argent gagné. », Monsieur Ma.

« Ma femme envoie aussi à sa famille de temps à autre. Quand on peut. Mais c'est moins grave si elle n'envoie pas, elle est la cadette, elle a des frères qui peuvent envoyer aussi. », Monsieur K.

Les propos précédents soulignent ainsi combien les transferts sont orientés suivant des considérations sociales, des contextes familiaux et des événements que les réfugiés ne maîtrisent pas vraiment.

B **Des pratiques et des modalités d'envois diversifiées**

Les transferts dépendent aussi des revenus, de la marge de manœuvre financière dont les réfugiés disposent et de leurs choix budgétaires. D'où la diversité des pratiques que nous avons constatée.

1

Des rythmes différents pour des situations professionnelles différentes

Il existe différentes manières d'envoyer suivant la régularité, la fréquence et le montant des transferts. Celles-ci ne sont, d'ailleurs, pas figées. Un réfugié peut envoyer plus souvent qu'à l'accoutumée parce qu'il doit participer aux frais d'hospitalisation d'un parent malade. Ou bien, il peut décider d'envoyer plus d'argent car il dispose d'un revenu plus important (heures supplémentaires, contrat en intérim, etc.). A contrario, il peut renoncer à envoyer de l'argent lorsqu'il estime son revenu insuffisant, en raison d'une cessation d'activité professionnelle par exemple, ou parce qu'il doit faire face à des dépenses supplémentaires. Il semble, cependant, que certains prévoient pour les transferts un

montant fixe, tandis que d'autres donnent suivant ce dont ils disposent ou ce qui leur reste à la fin du mois. Nous avons essayé de distinguer plusieurs cas de figure possibles, suivant la régularité des transferts et les différentes situations professionnelles des personnes interrogées. En réalité, les situations sont plus complexes et plus nuancées, dans la mesure où la situation professionnelle des conjointes participe aux revenus du ménage et donc, indirectement, aux transferts. Il n'y a, cependant, dans notre échantillon, que quelques conjointes actives occupées. Le tableau suivant a donc pour vocation d'illustrer la diversité des pratiques par quelques cas de figure, à partir de deux variables que nous savons bien renseignées et qui nous ont paru exprimer, au moins en partie, la situation financière des réfugiés et les modalités des transferts.

Tableau 3
Régularité des transferts et situation professionnelle

	Transferts réguliers et fréquents	Transferts réguliers mais peu fréquents	Transferts ponctuels
Emploi	Cas de figure n°1	Cas de figure n°3	Cas de figure n°5
Chômage ou instabilité professionnelle	Cas de figure n°2	Cas de figure n°4	Cas de figure n°6

« Transferts réguliers fréquents » signifie que la personne envoie de l'argent au moins tous les mois ou tous les deux mois.

« Transferts réguliers peu fréquents » signifie que la personne envoie à intervalle régulier plusieurs fois par an (tous les trois mois ou tous les semestres par exemple).

« Transferts ponctuels » signifie qu'elle envoie uniquement au gré des circonstances, c'est-

à-dire selon les besoins, la gravité des situations, selon ses revenus.

Cas de figure n°1 : transferts réguliers et fréquents/enemploi Exemple 1

Monsieur Bas vit seul, dans une chambre d'hôtel sans douche. Sa femme et ses trois enfants sont restés dans son pays d'origine.

Il travaille comme accompagnateur social en contrat à durée indéterminée, mais à temps partiel. Il gagne environ 850 euros par mois, parfois plus quand il fait des heures supplémentaires ou quand il travaille de nuit ou le dimanche. Il bénéficie également d'une aide au logement de 103 euros.

Transferts : Monsieur Bas envoie de l'argent tous les mois, en puisant souvent dans son épargne car ses revenus sont faibles. Il envoie 150 euros à sa conjointe et à ses enfants pour leur scolarité. Parfois, quand il lui reste de l'argent en fin de mois, il envoie aussi de l'argent aux enfants de son frère décédé pour les aider à financer leur scolarité.

Exemple 2

Monsieur Ma vit avec son épouse et l'un de ses quatre enfants, venu le rejoindre en 2002 (le rapprochement familial pour les autres est en cours). Il loue un F4 en HLM en Seine-Saint-Denis. Il héberge son neveu de vingt-quatre ans qui travaille comme électricien et devrait déménager prochainement. Monsieur Ma est, depuis 2002, mécanicien poids lourds, en contrat à durée indéterminée. Sa femme travaille comme assistante de vie. Ils perçoivent chacun environ 1 200 euros nets mensuels. Quant à leur neveu, il dispose d'un salaire d'environ 1 100 euros nets mensuels mais participe très peu aux dépenses.

Transferts : Tous les mois Monsieur Ma envoie de l'argent pour ses enfants restés dans son pays d'origine et pour sa nièce qui s'en occupe. Il assume le loyer, l'alimentation, les frais de scolarité et les dépenses de santé. Il donne environ 200 dollars à chaque fois. Parfois plus, en cas d'urgence.

Cas de figure n°2 : transferts réguliers et fréquents/ chômage ou instabilité professionnelle

Exemple 1

Monsieur Mas, vit seul dans un foyer géré par l'Aftam. Sa femme et ses quatre enfants sont restés dans son pays d'origine. Depuis son arrivée en France, Monsieur Mas ne travaille pas – il a juste suivi une formation – car il souffre de troubles mentaux nécessitant un suivi psychologique. Il a été reconnu handicapé par la Cotorep. Tous les mois, il perçoit l'allocation aux adultes handicapés (621 euros).

Transferts : Monsieur Mas envoie entre 50 et 250 euros à ses enfants et au reste de sa famille presque chaque mois. Les sommes varient suivant les besoins. Il fait aussi, parfois, des dons en nature ; par exemple, il a récemment envoyé une paire de chaussures.

Exemple 2

Monsieur K vit avec sa femme et l'un de ses trois enfants âgé de quatre ans dans un logement privé, un F2, en Seine-Saint-Denis. Préparateur de commandes, Monsieur K a été licencié l'an dernier alors qu'il était en contrat à durée indéterminée. Il travaille depuis en intérim et gagne entre 900 et 1 200 euros, suivant qu'il est sollicité tout le mois ou pas. A ce salaire, il faut ajouter la contribution de ses paroissiens, Monsieur K ayant aussi une charge religieuse, soit entre 300 et 400 euros par mois. Sa femme, en contrat à durée indéterminée à temps partiel, est agent de service hospitalier. Elle perçoit entre 800 et 900 euros par mois, en fonction des heures supplémentaires. Le couple bénéficie, en outre, d'une allocation pour le logement de 360 euros.

Transferts : Le couple envoie presque chaque mois pour ses enfants afin de les nourrir, de les soigner et de payer leur scolarité. Monsieur K envoie également pour les études de ses neuf frères et sœurs. Mais, à l'instar des dons pour des événements ponctuels,

il ne s'agit pas de transferts systématiques. Enfin, sa femme envoie ponctuellement à sa propre famille.

**Cas de figure n°3 :
transferts réguliers mais peu
fréquents/en emploi**

Exemple

Monsieur Man va bientôt se marier. Il vit avec sa conjointe et ses deux enfants. En contrat à durée indéterminée, il travaille comme réceptionniste et sa femme, étudiante, comme distributrice de prospectus. A eux deux ils totalisent environ 2 200 euros par mois, auxquels il faut ajouter 280 euros pour les allocations familiales.

Transferts : Monsieur Man n'envoie qu'à sa mère, environ deux fois par an. Mais cette année il dit avoir envoyé trois fois. Ses frères exilés aux Etats-Unis, dont la situation financière est meilleure, envoient de leur côté pour soutenir leur mère.

**Cas de figure n°4 :
transferts réguliers mais peu fréquents/
chômage ou instabilité professionnelle**

Exemple

Monsieur Sa vit avec sa deuxième femme et son enfant né en France, mais il a deux autres enfants dans son pays d'origine. Depuis un an, il travaille en intérim. Ces revenus dépendent de la durée des contrats. Au mois de mars, il a ainsi perçu 1 000 euros pour trois semaines de travail. Sa conjointe, demandeuse d'asile, bénéficie de l'allocation temporaire d'attente (300 euros par mois). Monsieur Sa est aussi aidé par la caisse d'allocations familiales (100 euros par mois).

Transferts : Monsieur Sa envoie tous les trois ou quatre mois, environ 50 euros, pour sa fille hébergée par un ami et, plus rarement, pour son fils qui vit avec sa grand-mère dans une région difficile d'accès.

**Cas de figure n°5 :
transferts ponctuels/en emploi**

Exemple

Monsieur Mat est marié et vit avec sa femme et deux de ses trois enfants dans un logement F3 en HLM. Des amis à New-York hébergent son troisième enfant. Monsieur Mat est agent de sécurité incendie en contrat à durée indéterminée. Il perçoit entre 1 300 et 1 600 euros nets suivant qu'il fait ou non des heures supplémentaires. Sa femme ne travaille pas mais le ménage bénéficie de 100 euros d'allocations familiales et de 300 euros d'allocation pour le logement.

Transferts : Monsieur Mat envoie à sa mère, à sa fille et plus rarement au reste de sa famille ou à ses amis, dès qu'il en a les moyens ou dès qu'il y a un problème. En mars 2007, il a envoyé 50 euros pour sa fille et 100 euros pour sa mère. Il essaie généralement d'envoyer autour de 100 euros à sa mère, aussi souvent que possible.

**Cas de figure n°6 :
transferts ponctuels/chômage
ou précarité professionnelle**

Exemple

Monsieur Mu vit seul dans un studio. Sériographe de formation, il a cependant occupé divers emplois. Depuis un an, il ne travaille plus et perçoit une indemnité chômage de 830 euros par mois. A laquelle s'ajoute 95 euros d'allocation pour le logement.

Transferts : Monsieur Mu envoie à ses sœurs et au reste de sa famille quand ils en font la demande. Essentiellement pour les situations d'urgence : maladie, décès. L'an dernier il dit avoir envoyé cinq fois. Les sommes ont varié suivant ses revenus. Son dernier envoi, pour un problème de santé, s'est élevé à 120 euros. Il lui arrive également de faire parvenir à ses neveux et nièces des petits cadeaux, des vêtements...

Quelle que soit leur situation vis-à-vis de l'emploi, les réfugiés interviewés ont des pratiques variées concernant la régularité de leurs transferts, mais aussi concernant la fréquence et les montants envoyés. Le cas de figure le plus courant, dans notre échantillon, est, cependant, celui des réfugiés en emploi qui envoient régulièrement et fréquemment à leur famille (cas n°1). Il correspond à une pratique où les transferts sont surtout planifiés, en dépit de quelques variations ou suppléments. Les personnes donnent en s'appuyant sur une situation professionnelle relativement stable. Pour autant, cette diversité des pratiques laisse deviner des déterminants plus complexes que la situation professionnelle. Sans doute faudrait-il également analyser le rôle joué, dans les pratiques, par le niveau des revenus et les dépenses de consommation. Enfin, même si nous ne développons pas sur le niveau des montants des transferts, nos entretiens suggèrent, chez certains, une générosité substantielle⁴³.

le même principe mais sont tenues par des compatriotes. Elles commencent à concurrencer les agences internationales, en raison de leur proximité culturelle avec les migrants (langue, connaissance du pays et des usages locaux), mais aussi en raison de la souplesse des services qu'elles proposent, comme l'envoi de colis par exemple. Selon un interviewé, ces agences servent en France aux ressortissants de la République démocratique du Congo, à ceux du Congo-Brazzaville et aux Angolais originaires du Cabinda⁴⁴. En plus de ces agences, il y a, toujours selon le même interviewé, des commerçants qui, en plus de leur commerce, assurent des opérations de transfert et avancent parfois de l'argent. Ils constituent ce qu'on pourrait appeler des agences officieuses (voir encadré ci-dessous). Enfin, les compatriotes peuvent transporter de l'argent pour rendre service, lorsqu'ils retournent dans le pays d'origine.

2

Le choix de l'opérateur : une préférence pour la sécurité

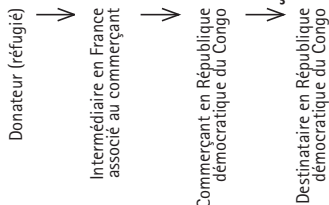
Transférer de l'argent implique de choisir un moyen d'expédition. Les réfugiés paraissent enclins à recourir à certains moyens plutôt qu'à d'autres. Nous avons relevé trois moyens pour transférer de l'argent : les agences internationales ; les agences communautaires officielles et officieuses ; les compatriotes.

Les agences internationales, comme la Western union, assurent contre commissions les transferts vers le pays d'origine. Les agences communautaires officielles fonctionnent sur

⁴³ A noter que dans son rapport, *L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne*, op. cit., p. 9, Charles Milhaud signale, au sujet de la générosité des migrants, que « la fréquence et l'ampleur de ces envois de fonds expliquent donc, pour une part, la faiblesse du patrimoine des migrants en dépit de leur forte propension à l'épargne. On estime ainsi que ces transferts représentent, sur une longue période, 15 à 25 % de leurs revenus. »

⁴⁴ Le Cabinda est un petit territoire qui dépend administrativement de l'Angola mais séparé d'elle par une bande côtière de soixante kilomètres de long. Il se situe entre la République démocratique du Congo et le Congo-Brazzaville.

Un circuit de transferts par l'intermédiaire de commerçants



- 1_Le donateur confie l'argent à l'intermédiaire.
- 2_L'intermédiaire l'utilise pour acheter des marchandises qui sont transportées jusqu'en République démocratique du Congo.
- 3_Le commerçant vend les marchandises.
- 4_Le commerçant reverse au destinataire la somme qui lui revient, tiré du produit de la vente, et garde le reste en guise de commission.

Vingt-deux interviewés passent par les services de la Western union qu'ils estiment plus sûrs et plus rapides, en dépit des coûts de transaction élevés. Ils y recourent, exclusivement, pour dix d'entre eux ; en plus d'un autre moyen de transfert pour les douze autres. En revanche, sept interviewés déclarent passer par les seules agences communautaires.

La majorité des interviewés utilisent donc la Western union et, dans une moindre mesure, les agences communautaires. Très peu sollicitent, en fait, des compatriotes. Ainsi, certains réfugiés préfèrent payer davantage, afin d'être assurés que les dons profiteront à leurs destinataires :

« J'envoie par la Western union, c'est le moyen le plus sûr. On ne peut pas confier de l'ar-

gent à n'importe qui. Ce n'est pas parce que l'on est Congolais que l'on est tous frères. », Monsieur N.

« J'envoie par la Western union. Le transfert d'argent rapide, c'est eux ! Et puis c'est le seul opérateur que je connaisse. Donner à quelqu'un comme ça, c'est risqué. C'est des problèmes. La personne peut dire qu'on lui a piqué l'argent et alors qu'est-ce que tu vas faire ? Cela m'est arrivé une fois. J'ai confié un portable à quelqu'un qui rentrait au pays pour un ami et il ne l'a jamais reçu. Celui qui devait l'amener a dit qu'on lui avait volé sur place. », Monsieur B.

De plus, la Western union est dotée d'un bon réseau de distribution, car elle dispose d'agences dans différentes régions de la République démocratique du Congo. Elle en devient parfois indispensable, même si elle ne constitue pas un moyen de transfert préférentiel :

« J'envoie par les agences de compatriotes : vous mettez le montant, la famille va le récupérer avec le code. Western union c'est assez cher, je ne l'utilise que pour la province car il n'y a pas d'agences de compatriotes en province. », Monsieur K.

Quelques interviewés évoquent également la proximité géographique avec cet opérateur, d'autant que la résidence en banlieue parisienne complique le recours aux agences communautaires, dans la mesure où celles-ci sont surtout concentrées dans le quartier de Château rouge à Paris :

« J'envoie les mandats par Western union ou par l'agence de compatriotes Lambert, cela dépend où je me trouve. », Monsieur Mam.

Western union : un succès
Dû à son implantation locale
A l'origine compagnie de télégraphie, née en 1851 aux Etats-Unis, mais rachetée en 1994 par le groupe américain de services financiers First Data, la Western union, désormais leader mondial des transferts d'argent en espèces, a connu un essor considérable⁴⁵. Avec près de 10 % de croissance par an de son chiffre d'affaires elle supplante facilement ses concurrents comme Moneygram ou Travelex. Son secret ? Un maillage dense constitué de 225 000 agences dans 195 pays, qu'elle doit aux accords signés avec les réseaux postaux et ferroviaires locaux. En 2005, la Western union fêtait ses dix ans de présence sur le continent africain.

Le recours aux agences communautaires s'appuie, en revanche, sur le coût avantageux des transactions, la possibilité de faire des dons en dollars, très usités en République démocratique du Congo, ou d'envoyer des colis :

« J'envoie par l'agence de fret Lambert qui est tenue par des compatriotes. Western union, c'est cher et il faut envoyer en euros alors que chez l'autre c'est moins cher et je peux envoyer mon mandat en dollars. Au pays, les dollars sont davantage prisés que l'euro. »,
Monsieur Ng.

« Quand on envoie des colis aux enfants, par exemple des vêtements qu'on achète bon marché ici, on passe par les agences tenues par des Congolais. Pour trois ou cinq kilogrammes, on paie à peu près 50 euros. Ils se trouvent à Château rouge, ils envoient par container, via la Belgique, Anvers, etc. »,
Monsieur Bi.

Ces agences sont bien implantées à Kinshasa. Elles offrent, en outre, un service de proximité (comme la livraison à domicile) et permettent l'achat, pour les destinataires, de denrées à hauteur du montant des transferts. Monsieur D évoque, par exemple, cette pluralité de services :

« Les agences de compatriotes, elles sont partout à Kinshasa, dans tous les quartiers. Pas besoin que ta mère prenne un bus pour aller à la poste, ce sont des frais en plus pour elle et en plus il y a les risques de vol. Les agences peuvent même envoyer quelqu'un porter de l'argent directement (...) Elles ont d'autres avantages. Par exemple, elles ont des entrepôts avec des denrées, on peut acheter de l'alimentation, la famille choisit sur place. »

Enfin, le recours aux compatriotes découle, quand il a lieu, de l'absence de coût de transaction et, comme pour certaines agences communautaires, de la livraison à domicile par des personnes connues :

« Je passe par la Western union quand je ne trouve personne qui rentre au pays. C'est exceptionnel. La Western union, il y a une commission. Les gens qui rentrent au pays c'est mieux. Ce sont des gens qui habitent le même quartier au pays, des gens de confiance. »,
Monsieur Ki.

La plupart des interviewés nous ont, cependant, expliqué qu'ils se méfient des escroqueries et des vols et sont donc réticents vis-à-vis de ce moyen de transfert. Il semble aussi qu'il soit difficile, pour certains, de trouver une personne de confiance qui retourne dans le pays d'origine à chaque fois qu'ils veulent envoyer de l'argent.

Une agence communautaire officielle à Château rouge

L'agence Lambert (SARL Lambert couture), située dans le quartier de Château rouge, a souvent été citée par les interviewés. Elle est un bon exemple de ces agences communautaires polyvalentes. Spécialisée dans la vente de tissus, elle fabrique aussi des vêtements à partir des tissus des clients. Et puis, bien évidemment, elle assure les transferts d'argent et de marchandises. Les bénéficiaires des transferts ont, de plus, la possibilité de choisir dans la succursale de l'agence, implantée dans le pays d'origine, parmi la liste suivante des biens et services, pour un montant équivalent à l'argent transféré : carton de poissons ; carton de viandes ; costumes, chemises, pantalons, robes et autres ; location de véhicule ; réservation d'hôtel ; sac de ciment ; sac de farine ; sac de haricots ; sac de lait en poudre ; sac de riz ; sac de semoule.

Notre étude met en avant le fait que les transferts ont surtout pour vocation d'aider la famille restée dans le pays d'origine. La contrainte familiale varie suivant les réfugiés, mais elle s'avère, dans l'ensemble, assez forte⁴⁶. Il semble, en fait, si nous reprenons la typologie mise au point par l'OCDE, que le principal motif de transfert des interviewés relève de l'altruisme pur. Ces derniers n'ont, en effet, pas de projet économique personnel dans leur pays d'origine, d'autant qu'ils sont arrivés sans stratégie d'accumulation financière mais pour fuir les persécutions et la guerre, contrairement à d'autres migrants qui, même s'ils font vivre leur famille, investissent également dans leur terre natale pour accroître leur patrimoine et développer les infrastructures. En outre, les réfugiés de notre échantillon ne peuvent, pour le moment, épargner à ces fins, car ils doivent assurer leur situation fragile en France et entretenir, pour une partie d'entre eux, une famille qui ne les a pas encore rejoints. Les stratégies qu'ils mettent en œuvre concernant les transferts reflètent cette difficulté. Si certains envoient régulièrement, quelle que soit leur situation professionnelle, les autres envoient de manière plus ou moins sporadique en trouvant des astuces ou en le faisant au moment opportun. Mais tous sont tenus d'arbitrer entre leur situation ici et les besoins là-bas, quitte à contourner occasionnellement, pour quelques-uns, les obligations morales de la solidarité familiale.

46. Anne Lindley fait le même constat pour les réfugiés somaliens qu'elle a étudiés (LINDLEY A., « The early morning phonecall : remittances from a refugee diaspora perspective », *Centre on migration policy an society – working paper*, n°47, University of Oxford, 2007, 33 p.).

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette étude qualitative est centrée sur la manière dont trente-deux réfugiés de République démocratique du Congo gèrent leur budget et transfèrent de l'argent vers leur pays d'origine. Elle nous permet de tirer quelques conclusions, qui constituent autant d'éléments d'informations utiles, sur les pratiques de ce public.

Vivre en France

Plusieurs facteurs influencent leur budget. Leur situation professionnelle et leur situation familiale sont ceux qui nous ont semblé les plus significatifs. Mais leur budget est également soumis à une double contrainte, spécifique à leur situation de migrant, que nous pourrions résumer ainsi : ils doivent assurer leur vie en France et, en même temps, faire vivre le reste de leur famille dans leur pays d'origine. Il n'est donc guère étonnant que la plupart disent éprouver des difficultés à assumer leurs dépenses courantes, en dépit de situations diverses qui leur laissent une marge de manœuvre plus ou moins importante. De fait, le recours à des stratégies et à des astuces pour parvenir à « boucler » le budget et à satisfaire les besoins ou les habitudes de consommation s'avère fréquent. Ces stratégies et ces astuces, relativement

simples, visent essentiellement à anticiper les dépenses, à les réduire, ou à accroître la capacité de financement.

Chez les interviewés, les dépenses consacrées au loyer et à l'alimentation sont, à l'instar de la population vivant en France, prépondérantes ; tandis que les dépenses de transport dépendent surtout de l'éloignement de leur lieu de travail. Ces derniers consacrent aussi une part non négligeable de leurs revenus aux NTIC, y compris ceux qui connaissent des difficultés financières. En revanche, les loisirs constituent la variable d'ajustement : ce poste de dépenses, en forte progression pour l'ensemble de la population vivant en France, est celui que les réfugiés de notre échantillon semblent sacrifier. D'autres postes paraissent aussi faire l'objet de restrictions, l'habillement ou la santé par exemple, mais cela n'est pas systématique. Certains réfugiés choisissent, en effet, de ne pas renoncer à leurs habitudes ou de ne pas laisser certains besoins insatisfaits.

Enfin, il reste aux interviewés peu d'argent à placer une fois qu'ils ont réglé leurs dépenses. L'épargne, qui s'inscrit dans la continuité des stratégies déployées pour contrôler les

dépenses ou les assumer, sert essentiellement à prévenir les impondérables. La capitalisation à long terme et l'investissement sont donc laissés de côté au profit d'une épargne de précaution.

Malgré leur condition d'exilés, les réfugiés de notre échantillon ressemblent, sur certains points, à d'autres publics. En fait, ils intègrent socialement et économiquement la France par les milieux modestes, ceux dont les fins de mois sont difficiles.

Faire vivre en République démocratique du Congo

La migration est souvent portée par un projet familial. Les réfugiés s'inscrivent dans un cas de figure différent. Ils n'ont pas choisi de migrer. Pourtant, quel que soit le motif du départ, il semble difficile, quand on quitte un pays, de rompre avec sa famille et de laisser de côté les obligations de la solidarité communautaire. La plupart des interviewés y restent soumis.

Les transferts d'argent ne sont, cependant, pas indifférenciés. D'une part, plusieurs réfugiés semblent privilégier certaines catégories de bénéficiaires. D'autre part, leurs pratiques

sont très variables, tant du point de vue de leur régularité, de leur fréquence que des sommes envoyées. Les dons réguliers et fréquents aux membres de la famille proche (conjointe, enfants, parents) pour assurer quotidiennement leur subsistance nous ont, malgré tout, semblé être la norme dans notre échantillon. En d'autres termes, les interviewés n'investissent pas pour accroître leur patrimoine ou pour améliorer les infrastructures locales, même s'ils contribuent indirectement au développement de leur pays en finançant la santé et l'éducation de leur famille. Leur situation, encore fragile, ne leur laisse pas d'autre possibilité que de se consacrer au règlement de problèmes concrets, dont ils essaient de s'accommoder autant que possible : en organisant au mieux leurs dépenses et en limitant la pression des obligations familiales, quitte à se sacrifier parfois ou à contourner les usages solidaires habituels. Rien ne prouve cependant qu'il en sera ainsi dans la durée, c'est-à-dire une fois que les personnes auront réussi à faire venir une partie de leur famille proche et/ou à améliorer leur situation matérielle. De fait, une autre étude portant sur des personnes installées en France depuis plus longtemps permettrait de savoir comment les stratégies de transfert évoluent.

Quelques informations sur la République démocratique du Congo⁴⁷

Territoire

Appelé Zaïre jusqu'en 1997, la République démocratique du Congo est un vaste territoire (2,3 millions de km²) situé en Afrique sub-saharienne, qui a acquis son indépendance en 1960, après avoir été colonisé par la Belgique. Les infrastructures y sont faibles et ne favorisent pas le développement économique : les forêts denses s'étendent sur la moitié du pays, à peine 2 % des routes sont asphaltées et, paradoxalement, le réseau de chemin de fer dessert mieux les déplacements vers l'extérieur du pays que vers l'intérieur. Ainsi, la province du Katanga est mieux connectée par voie ferrée avec les pays voisins et les ports d'Afrique australe qu'avec Kinshasa, la capitale. La République démocratique du Congo dispose pourtant de ressources naturelles importantes (cuivre, or, diamant, uranium, cobalt, étain, coltan, bois, pétrole), lesquelles suscitent la convoitise des pays frontaliers et ont contribué à entretenir les conflits militaires⁴⁸.

Population

La population s'élève à 65 millions d'habitants, ruraux pour la majorité d'entre eux. La pauvreté ne l'épargne guère, la richesse pro-

duite grâce aux ressources naturelles ayant surtout profité à l'élite politique (75 % des Congolais vivent avec moins de un dollar par jour). Une situation que l'absence de gratuité pour l'éducation et la santé aggrave.

La population compte aussi plus de 200 ethnies, dont les principales (Mongo, Luba, Kongo) appartiennent au groupe linguistique bantou. Le pays, francophone du fait de la colonisation belge, se situe, de plus, au croisement de quatre espaces linguistiques : le lingala à l'ouest, le kilongo au sud, le tshiluba au centre, le swahili à l'est.

Pays laïc, la République démocratique du Congo comprend essentiellement des catholiques, des protestants, des kimbanguistes (église du Christ au Congo) et une minorité de musulmans, animistes, juifs, orthodoxes et témoins de Jéhovah. Les sectes y prolifèrent aussi.

Situation actuelle

Suite au génocide qu'a connu, en 1994, le Rwanda, plus d'un million d'Hutus s'installent dans la province zaïroise du Kivu. Parmi ces réfugiés, certains appartiennent à des milices et continuent à mener des actions meurtrières contre les Tutsi rwandais et zaïrois, avec le soutien du Maréchal Mobutu alors au pouvoir. En guise de représailles ou parce que cela fournit un prétexte d'invasion, le Rwanda, dirigé par des Tutsi, et son allié ougandais décident d'appuyer les mouvements d'opposition à Mobutu. La guerre qui éclate en 1996 entre l'armée régulière et les mouvements rebelles soutenus militairement par le Rwanda et l'Ouganda sera fatal au régime en place : Laurent Désiré Ka-

⁴⁷ Pour une présentation détaillée voir sur le site de la chaîne Arte, les fiches et la vidéo de l'émission « Le dessous des cartes » : <http://www.arte.tv/fr/70.html>

⁴⁸ Neufs pays bordent la République démocratique du Congo : la Zambie, l'Angola, le Congo-Brazzaville, la République centrafricaine, le Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie.

bila, leader d'un des principaux mouvements d'opposition, prend le pouvoir en 1997.

A partir de 1998, la présence des troupes alliées rwandaises et ougandaises s'éternise : quinze mois après la chute de Mobutu, elles sont toujours présentes et dissimulent à peine leurs intentions prédatrices sur les ressources naturelles, même si elles mettent en avant la nécessité de leur installation durable pour contrer des mouvements rebelles à leurs gouvernements, qui ont fait de la République démocratique du Congo leur base arrière. Cela conduit le pays à une deuxième crise et à sa division en deux zones d'influence :

- La partie ouest, contrôlée par le gouvernement de Laurent Désiré Kabila, dont le fils, Joseph, prend la relève à sa mort en 2001, avec comme alliés l'Angola, le Zimbabwe et la Namibie ;

- La partie est, contrôlée par les mouvements rivaux à celui de Kabila (Mouvement de libération du Congo, Rassemblement congolais pour la démocratie) soutenus par ses anciens alliés, le Rwanda et l'Ouganda.

En 2003, un accord signé par les différentes parties a permis l'instauration d'un partage du pouvoir entre Kabila Joseph et ses opposants en attendant des élections démocratiques. Celui-ci est élu, en 2006, avec la majorité des voix dans la plupart des provinces du pays. Les Nations unies ont déployé en République démocratique du Congo 18 000 soldats et policiers. L'Union européenne a également envoyé des hommes en 2003 et en 2006 (dont 1 000 à Kinshasa pour les élections présidentielles). Au total, la deuxième guerre, caractérisée par une recrudescence des exactions et des atrocités (assassinats, viols, enrôlements

forcés d'enfants, etc.), totalise plus de trois millions de morts, plus d'un million de déplacés à l'intérieur du pays et a engendré l'exil de 400 000 réfugiés en Europe, mais aussi dans certains pays limitrophes.

En outre, malgré la démocratisation récente et l'apaisement des tensions, la République démocratique du Congo reste soumise, dans les provinces de l'est, notamment dans le Nord-Kivu, à l'influence de groupes rebelles que l'armée congolaise contient difficilement. L'insécurité règne donc encore en maître.

ANNEXE 2

Faire ses courses à Château rouge

Exemple de liste de courses pour une semaine et pour une famille de quatre personnes (deux adultes et deux enfants), produits exotiques uniquement :

2 kilos de riz	3 euros
1 kilo de bitekoutekou	3,80 euros
500 grammes de poissons fumés	16 euros
1 poule congelée	2,95 euros
3 kilos de bananes plantains	3,87 euros
1 kilo de féculés de pomme de terre	0,9 euros
1 kilo de semoule fine	1,10 euros
1 kilo d'ignames du Brésil	3,40 euros
1 boîte de trofai	1,65 euros
1 kilo de gombos	4,90 euros
1 kilo de maquereaux fumés	6,80 euros
1 kilo de pieds de porc	2,25 euros
1 kilo de tilapia frais	3,90 euros
1,5 kilo de attiéké	7,35 euros
200 grammes de piment	2,50 euros
Total	64,37 euros

ARTHAUT Régis, BESSON Danielle, CONSALES Georges, « La consommation soutient toujours la croissance en 2005 », *Insee Première*, n° 1096, 2006, 4 p.

AZAM Jean-Luc et GUBERT Flore, « Ceux de Kayes : l'effet des transferts des émigrés maliens sur leur famille d'origine », in HERAN François, *Immigration, marché du travail, intégration*, rapport au Commissariat général au Plan, 2002, p. 203-230.

BARDINET Stéphane, « France : Château rouge, Paris 18ème, un samedi en Afrique », *Absolute Travel Mag*, n° 92, mai 2007, 1 p.

BLION Reynald, *Economies et transferts migratoires, révélateurs des contradictions entre politiques et pratiques migratoires*, Institut PANOS Paris, septembre 2004, 18 p.

BLION Reynald et VERRIERE Véronique, « Epargne des migrants et outils financiers adaptés. Pratiques des immigrés maliens et sénégalais résidant en France », *Migrations études*, n° 82, septembre-octobre 1998, p. 2-16.

CHARBIT Yves et CHORT Isabelle, « Les transferts monétaires des migrants : pays industrialisés et pays en développement », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, n° 2, 2006, p.127-154.

DIRECTION DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT, « Les remises », *Les notes du jeudi*, n° 54, 16 mars 2006, 7 p.

FOLLOROU Jacques, « L'argent des immigrés : Western union dicte sa loi », *Le Monde*, 10 mai 2006.

FRANCE TERRE D'ASILE, « *Le numérique : un outil au service de l'intégration des réfugiés statutaires ?* », juillet 2004, 34 p. (hors collection).

FRANCE TERRE D'ASILE, « De l'exil à la démarche de naturalisation », *Les cahiers du social*, n° 9, septembre 2005, 66 p.

FRANCE TERRE D'ASILE, « Insertion des réfugiés statutaires : une analyse des parcours professionnels », *Les cahiers du social*, n° 11, septembre 2006, 96 p.

FRANÇOIS LAUGIER Marie-Claude, *L'argent dans le couple et la famille*, Paris, 2007, Petite bibliothèque Payot, 190 p.

GLOUKOVIEZOFF Georges, « Exclusion bancaire et financière des particuliers », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004*, Paris, La documentation française, p. 167-205.

INSEE, *Les immigrés en France. Portrait social*, édition 1997, 138 p.

INSEE, *Les immigrés en France. Portrait social*, édition 2005, 153 p.

LINDLEY Anne, « The early morning phonecall : remittances from a refugee diaspora perspective », *Centre on migration policy an society – working paper*, n° 47, University of Oxford, 2007, 33 p.

LOISY Christian, « L'épargne des ménages de 1984 à 1995 : disparité et diversité », *Economie et statistique*, n° 324-325, 1999, p. 113-134.

MILHAUD Charles, *L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne*, rapport du président du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne, 2006, 114 p.

MUANZA Kabangu, *L'immigration africaine en France : ses diversités et ses constantes culturelles*, conférence du Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage de l'académie de Paris, 22 janvier 2004, 5 p.

MWISSA KUYU Camille, « Logique du statut et immigration zairo-congolaise en France », *Migrations société*, n° 44, 1996, p. 59-63.

OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, rapport annuel 2006, 343 p.

OFPPA, *Rapport d'activité* 2006, 71 p.

SANDER Cerstin et BARRO Issa, *Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et des services de transfert en micro-finance*, Social programme finance, Document de travail, n° 40, 2003, 50 p.

STERN Babette, « L'argent des migrants irrigue l'économie des pays pauvres », *Le Monde*, 10 avril 2005.

VEBLEN Thorstein, *Théorie de la classe de loisir*, Paris, Gallimard, 1979, 322 p.

Collection Les cahiers du social : les numéros encore disponibles



Cahier du social n° 11, « Insertion des réfugiés statutaires, une analyse des parcours professionnels », septembre 2006

Menée auprès de cent réfugiés statutaires en mars 2006, cette enquête de l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires décrit les étapes du parcours des réfugiés sur le marché du travail français.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 12, « Guide de l'accès au logement des réfugiés statutaires », janvier 2007

Ce nouveau guide fournit aux équipes sociales des CADA toutes les clés de compréhension du secteur mouvant et complexe qu'est le logement, pour mieux en exploiter les possibilités.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 13, « Migrations – réalités d'Europe », mars 2007

Dans un espace européen soumis aux flux migratoires, les Etats sont confrontés à un dilemme : la marche en avant vers la communautarisation des politiques migratoires et l'exercice de leur souveraineté nationale. Cette étude de l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires se propose donc de faire le point sur ces questions et de dresser un tableau des pratiques nationales d'insertion et d'intégration

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 14, « Les droits des réfugiés - guide pratique », novembre 2007

Le guide des droits des réfugiés propose un panorama des droits des réfugiés statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Construit autour de trois thèmes (les droits civils, les prestations sociales, l'emploi et la formation), il apporte les informations nécessaires sur les conditions d'ouverture des droits au cours du parcours d'intégration. Il s'adresse aux réfugiés statutaires et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire ainsi qu'à toute personne susceptible de les accompagner.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 16, « Guide juridique de prise en charge des mineurs isolés étrangers et demandeurs d'asile », à paraître en janvier 2008

Depuis 1997, l'arrivée de mineurs isolés étrangers sur le territoire français n'a cessé de croître. Parmi eux, de nombreux demandeurs d'asile. Ce guide s'efforce de recenser les différentes démarches à effectuer en situation d'urgence et alerte une fois de plus l'opinion et les pouvoirs publics sur la nécessité de mettre en place une véritable politique de protection de ces mineurs.

1 exemplaire € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus

Pour commander :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal Ville..... Tél.....

Je souhaite commander les numéros suivants des Cahiers du social

Je règle la somme de €

☐ Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France Terre d'Asile

☐ Par prélèvement sur mon compte

☐ Par virement sur le compte FTDA : Crédit Mutuel - 10278 06039 00062157341 79

Date : Signature :

Aidez-nous,
informez-vous,
abonnez-vous!



France
Terre
d'Asile

BULLETIN D'ADHESION

BULLETIN D'ABONNEMENT

2007 - 2008

Organisme... ..
Nom... ..
Prénom... ..
Adresse... ..
Code Postal... .. Ville
Téléphone / Fax... .. E-mail

Je deviens adhérent¹ de France terre d'Asile et je verse :

- ☐ 50 € membre actif
☐ 15 € membre actif (tarif chômeurs/ étudiants)
☐ 150 € membre bienfaiteur et personnes morales

Je deviens adhérent et je m'abonne² aux cahiers du social et je verse :

- ☐ 65 € Abonnement et adhésion à l'association
☐ 20 € Abonnement et adhésion (tarif chômeurs/ étudiants)

Je m'abonne³ aux publications de France Terre d'Asile et je verse :

- ☐ 50 € Abonnement
☐ 15 € Abonnement (tarif chômeurs/ étudiants)

Je soutiens l'action de France Terre d'Asile et je fais un don de... ..

Je règle la somme totale de €

- ☐ Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France Terre d'Asile
☐ Par virement sur le compte FTDA : La Poste – 30041 00001 1069564A02021

Date... ..
Signature... ..

*Merci de nous retourner ce bulletin complété,
accompagné de votre règlement à :*

FRANCE TERRE D'ASILE
SECRETARIAT GENERAL
24 RUE MARC SEGUIN-75018 PARIS

¹ Je recevrai la revue Pro Asile + la Lettre de l'Observatoire

² Je recevrai la revue Pro Asile + la Lettre de l'Observatoire + les Cahiers du Social

³ Je recevrai la revue Pro Asile + la Lettre de l'Observatoire + les Cahiers du social

Membres du Conseil d'administration

Alain AUZAS, Jean-Pierre BAYOUMEU,
Jacqueline BENASSAYAG, Stéphane BONIFASSI,
Anne-Marie CAMDESSUS, Georges DAGHER,
Paulette DECRAENE, Patrick DENELE,
François-Xavier DESJARDINS,
Hervé DUPONT-MONOD, Patrice FINEL,
Dominique GAUTHIER-ELIGOULACHVILI,
René KNOCKAERT, Claude LEBLANC,
Jean-Pierre LEBONHOMME, Luc MAINGUY,
Alain MICHEAU, Michèle PAUCO-BALDELLI,
Nicole QUESTIAUX, Jacques RIBS,
Patrick RIVIERE, Jean-Claude ROUTIER,
Frédéric TIBERGHIE, Philippe WAQUET,
Catherine WIHTOL de WENDEN, Iraj ZIAI.

Président

Jacques RIBS

Secrétaire générale

Paulette DECRAENE

Trésorier

Patrick RIVIERE

Directeur général

Pierre HENRY

FRANCE TERRE D'ASILE

Siège social :
24, rue Marc Seguin 75018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99 – Fax : 01 53 04 02 40
e-mail : infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org

*Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Prix des droits de l'homme de la République française 1989
Grande cause nationale fraternité 2004
Reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral du 23 février 2005*